Niveau(x) d'enseignement : 8 Numéro ISN : 9484
Centre d'intérêt : 230

Québec (Province). Conseil des universités.

Les délais prescrits pour la remise de dette : avis au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science / Conseil des universités. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1990.
iii, 70 p. : ill. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 89 15)

Code : 2310-0155 Notes (part. bibliogr.) : au bas des p.

ISBN 2-550-20715-7

Descripteur(s) : Durée des études * Aide financière aux étudiants * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le présent avis considère quels seraient les délais idéaux à prescrire aux étudiants de deuxième et troisième cycles en vue de la mesure de remise de dette contenue dans le projet gouvernemental de réforme de l'aide financière aux étudiants. L'avis comporte quatre grandes sections : 1. l'identification des délais théoriques définis par les universités, appelés "délais réglementaires"; 2. le relevé des délais réellement pris par les étudiants pour mener à bien leurs études, appelés "délais observés"; 3. une proposition de délais à prescrire, dont on estime l'impact; 4. une mise en perspective des effets possibles de la mesure sur le comportement étudiant et sur l'organisation des études avancées.

Type de document :

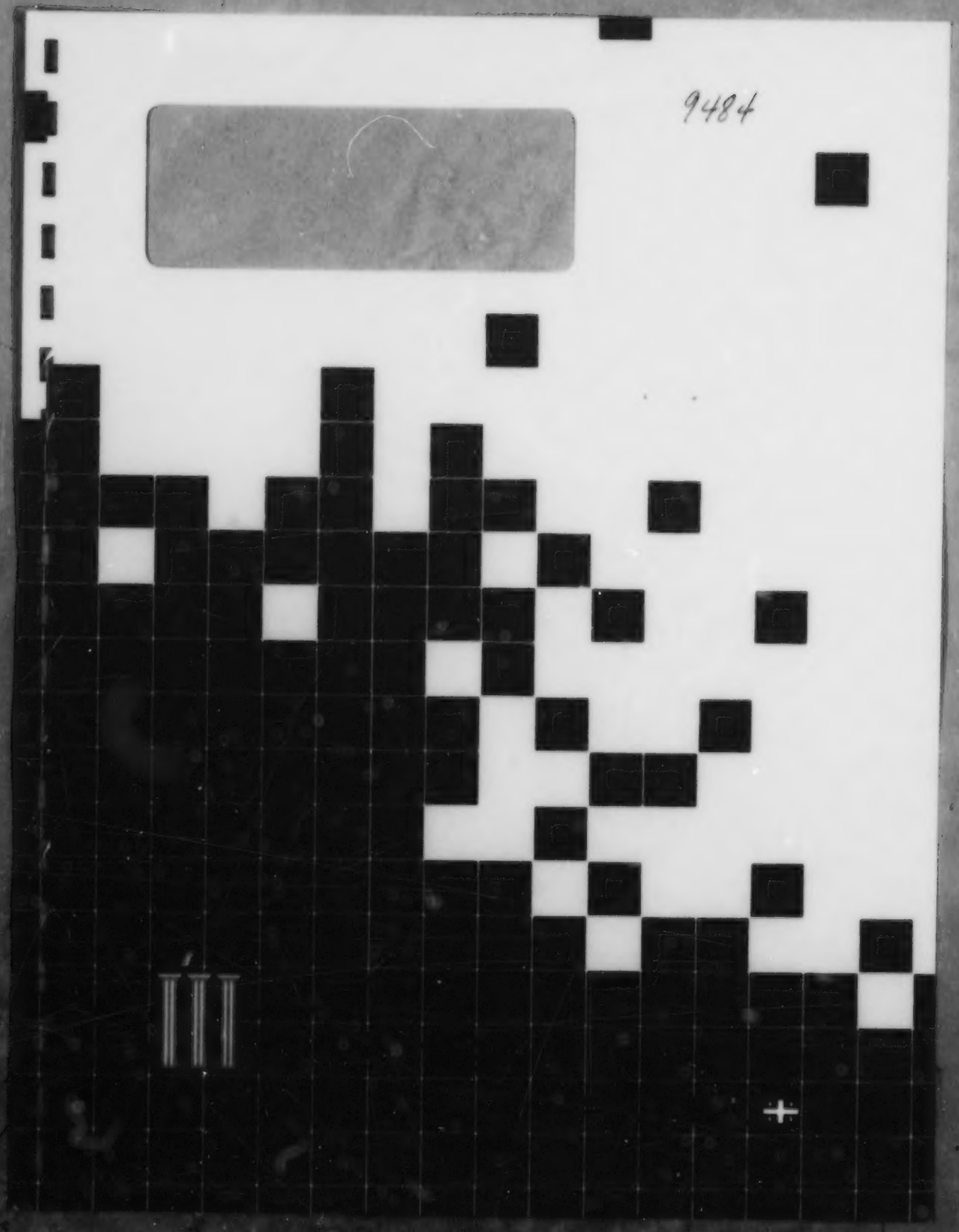
9484

LES DÉLAIS PRESCRITS POUR LA REMISE DE DETTE

9484

Avis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code : 2310-0155 Avis no 89.15

CONSEIL DES UNIVERSITÉS
Mars 1990

LES DÉLAIS PRESCRITS POUR LA REMISE DE DETTE

9484

Avis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code : 2310-0155 Avis no 89.15

CONSEIL DES UNIVERSITÉS
Mars 1990

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boulevard Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L8

Téléphone : (418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : premier trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-20715-7

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES 3

1.1 La durée réglementaire des études de maîtrise 4
1.2 La durée réglementaire des études de doctorat 9

2. LES DÉLAIS OBSERVÉS 13

2.1 Les délais observés à la maîtrise 14

2.1.1 Le comportement des inscrits 14
2.1.2 Le comportement des étudiants selon l'issue des études 15
2.1.3 Le comportement des étudiants selon le statut de résidence 16
2.1.4 Le comportement des étudiants selon le secteur d'études 17

2.2 Les délais observés au doctorat 20

2.2.1 La durée des études de doctorat 21
2.2.2 Le comportement des étudiants selon l'issue des études et le statut de résidence 22

3. LES DÉLAIS PRESCRITS 25

3.1 La solution retenue pour la définition des délais prescrits 25
3.2 L'estimation de l'impact de la mesure 29

4. DES EFFETS DE SYSTÈME À APPRÉCIER 33

4.1 Les effets sur le comportement étudiant 34
4.2 Les effets sur l'organisation des études avancées 36

CONCLUSION 39

Annexe : Liste des programmes actifs selon l'université en 1988-1989 mise à jour en décembre 1989 41

INTRODUCTION

Le 31 juillet 1989, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sollicitait l'avis du Conseil des universités sur la détermination des délais à prescrire aux étudiants de 2e et 3e cycles, en vue de l'application de la mesure de remise de dette contenue dans le projet gouvernemental de réforme de l'aide financière aux étudiants[1].

Cette mesure, qui vise à inciter les étudiants à compléter leurs études dans des délais plus courts que les moyennes observées, consiste en une possibilité de remise de 25% de la dette contractée durant les 2e et 3e cycles universitaires aux étudiants qui complètent leur programme dans «les délais prescrits». Elle traduit un double souci : celui d'utiliser au maximum les ressources publiques consacrées aux universités et celui d'encourager les étudiants à améliorer leur productivité, dans un contexte où le ralentissement du rythme et l'allongement de la durée des études sont devenus des objets de préoccupations. Le Conseil y retrouve l'écho de ses propres recommandations[2].

Définir a priori des délais idéaux pour des activités réalisées dans un cadre mouvant, où la diversité est considérée en soi comme une valeur, puisqu'elle témoigne de l'autonomie des établissements et de l'existence d'un ferment propice à la recherche, n'est pas chose facile. La complexité de l'opération est encore accrue par la difficulté de bien évaluer la durée minimale en deçà de laquelle l'étudiant ne serait pas en contact suffisant avec le milieu universitaire pour assurer la qualité et la profondeur de ses apprentissages.

Le Conseil a abordé cet ensemble de défis en considérant que les délais idéaux devraient sans doute se situer entre une durée trop courte pour

---

1. MESS. L'aide financière aux étudiants dans les années 90. Orientations gouvernementales. Québec, avril 1989, page 34 , recommandation 19.

2. Conseil des universités. Le système québécois d'aide financière aux étudiants. Avis no 87.12, Sainte-Foy, février 1988, p. 48. Voir aussi : Les orientations gouvernementales concernant l'aide financière aux étudiants dans les années 90. Sainte-Foy, avis no 89.1, août 1989, pp. 14-16.

assurer un contact approfondi et une durée trop longue pour garder une productivité satisfaisante. La solution recommandée au Ministre devrait, en outre, être à la fois équitable, incitative et applicable. C'est en situant ainsi les délais prescrits entre les délais souhaités et les délais observés que l'on peut espérer faire évoluer les comportements. Cette appréciation de la juste mesure, qui rencontre tous les objectifs conjoncturels actuels, est cependant assez délicate pour que le Conseil la conçoive dans un contexte d'expérimentation, avec évaluation a posteriori des effets obtenus et, s'il y a lieu, ajustements des façons de faire.

C'est dans cette perspective que le Conseil a élaboré le présent avis, qui tient en quatre grandes sections : l'identification des délais théoriques définis par les universités, qu'on appellera «délais réglementaires» (section 1); le relevé des délais réellement pris par les étudiants pour mener à bien leurs études, qu'on appellera «délais observés» (section 2); une proposition de délais à prescrire, dont on estimera l'impact (section 3); enfin (section 4), une mise en perspective des effets possibles de la mesure sur le comportement étudiant et sur l'organisation des études avancées.

Au cours de sa démarche, le Conseil a gardé des contacts étroits avec le milieu universitaire, qui a fourni et validé les informations réglementaires, et avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, qui a autorisé l'accès à ses fichiers informatisés contenant des données sur les délais réglementaires et observables. Cette dernière base d'information n'est pas parfaitement étanche, en raison de la mise en application récente de certains systèmes. Le Conseil la considère cependant suffisante pour étayer ses analyses et recommandations. L'aide d'un groupe d'administrateurs des études avancées, réunis par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), a été d'un apport précieux; elle a permis au Conseil de tester la faisabilité des hypothèses de solutions et d'en prévoir les impacts.

1. LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

L'identification des délais réglementaires résulte d'une conciliation de deux sources, le fichier RECU et les annuaires des universités de 1988-1989. Les résultats en ont été validés programme par programme auprès de chaque université, et cela pour les 663 programmes de maîtrise et les 258 programmes de doctorat que l'on compte au Québec[3].

La définition du «délai réglementaire» peut inclure ou ne pas inclure les périodes imputables à l'administration universitaire. Puisque l'objet de l'étude est une mesure destinée à encourager la productivité de l'étudiant, le Conseil a retenu une définition qui exclut les périodes exigées par la gestion des dossiers des étudiants. On entendra donc ici par «délai réglementaire» la période s'écoulant entre l'inscription et la remise des résultats, quand il s'agit d'un programme sans mémoire ou sans thèse. Quand il s'agit d'un programme avec mémoire ou thèse, le «délai réglementaire» désigne la période s'écoulant entre l'inscription et le dépôt final du mémoire ou de la thèse, les modifications demandées ayant été faites. Le «délai réglementaire» n'inclut pas les délais relatifs à la soutenance.

Plusieurs facteurs peuvent influencer la durée réglementaire des études : le nombre de crédits, le nombre de trimestres, l'organisation de l'enseignement, le régime des études, la nature de l'encadrement et des activités, etc. Mais ces différents éléments n'influencent pas de la même façon la durée de la maîtrise et du doctorat. C'est pourquoi on traitera ici séparément de la maîtrise et du doctorat.

---

3. Ces chiffres tiennent compte de tous les cheminements possibles; ils comprennent également les programmes qui n'ont enregistré aucune inscription ces dernières années. Le chiffre de 442 programmes de maîtrise indiqué dans le document de consultation du Conseil sur Les objectifs et les orientations de la maîtrise dans les universités du Québec ne comprend que les programmes comportant des inscrits et ne tient pas compte des différents cheminements. En outre, il reflète les données de 1987.

1.1 La durée réglementaire des études de maîtrise

Le temps imparti à un étudiant de maîtrise pour obtenir son diplôme dépend du nombre de crédits, mais aussi de la cadence à laquelle l'étudiant est théoriquement astreint à les réaliser, cadence qui s'exprime en crédits/trimestre et en trimestres/année (ou en crédits/session et en sessions/année, selon les vocables employés dans les universités). Cette cadence peut elle-même être conditionnée par le type d'organisation des études pratiqué par l'université, qui offre ou impose à l'étudiant de suivre un trimestre d'été ou qui ne dispense pas de cours d'été. Cette cadence peut aussi être influencée par la détermination a priori, par l'université, d'un temps minimal et maximal pour réaliser un programme et par les différents choix que l'université effectue dans ses orientations de programmes. Enfin, la nature même de la maîtrise entraîne un type de régime d'études. Une maîtrise professionnelle avec des cours obligatoires se différencie d'une maîtrise de recherche avec thèse ou mémoire. Dans le premier cas, il y a la définition a priori, par l'université, d'une cadence de travail; dans l'autre cas, la détermination de la cadence de travail peut être une responsabilité de l'étudiant, pondérée seulement par le degré d'encadrement qu'il reçoit de son directeur de thèse. Encore là, le type de discipline peut avoir une incidence directe sur le régime de travail adopté par l'étudiant en cours de thèse, selon que celle-ci est réalisée en laboratoire ou ailleurs.

À partir des répertoires annuels des études supérieures, il est possible de déterminer le nombre de crédits alloués à chacun des programmes de maîtrise (cf. annexe); ce nombre varie de 45 à 90 crédits. Les programmes comportant plus de 60 crédits représentent 11,3% de l'ensemble des programmes de maîtrise. Il n'existe que trois programmes de 90 crédits; il s'agit de deux programmes en arts et d'un programme en psychologie clinique, offerts à l'Université Concordia[4]. La plupart des programmes (67,6%) sont des programmes de 45 crédits. Les autres (21,1%) varient entre

---

4. En fait, l'Université Concordia offre deux maîtrises de 90 crédits en «Fine Arts», avec et sans mémoire, et une maîtrise de 90 crédits en psychologie clinique, composée de deux maîtrises que l'université envisage de scinder. Cela réduirait les exceptions au domaine des arts, pour lequel l'établissement entend garder une maîtrise capable de concurrencer les diplômes nord-américains équivalents.

48 et 54 crédits. Le tableau 1 illustre ces constatations et permet de situer la place relative des maîtrises avec mémoire et thèse par rapport aux maîtrises de cours.

Tableau 1
Les programmes de maîtrise selon le type
(avec ou sans mémoire)
et selon le nombre de crédits

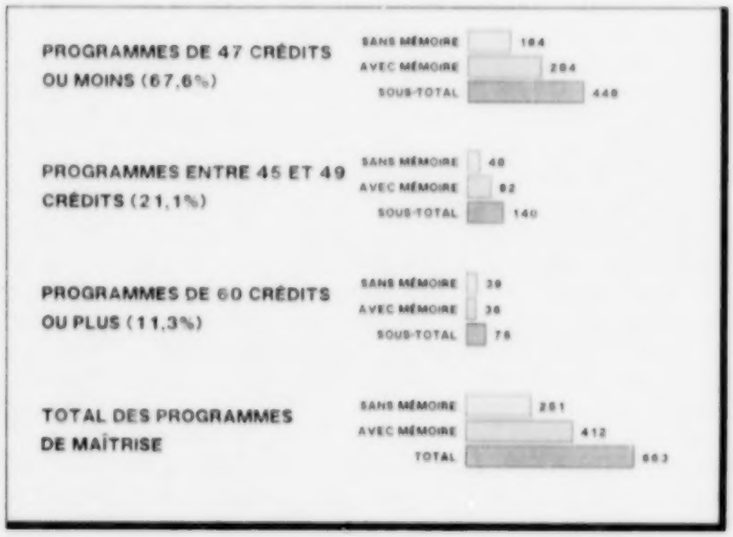

À partir de ces chiffres, on peut calculer que plus du tiers des programmes de maîtrise (37,9%) sont des programmes de «cours». Dans les programmes de type «mémoire», 80,2% ont plus de 24 crédits alloués à la conception du mémoire. Cette proportion de crédits pose toutefois des problèmes de calcul vis-à-vis de l'ensemble des crédits du programme et des crédits par trimestre. En effet, pour les fins du financement, le ministère a opté pour l'étalement du financement des programmes avec mémoire. La valeur totale de tous les

programmes avec mémoire a été établie à 45 crédits, avec la possibilité d'étaler le financement sur trois trimestres - quatre au maximum. À trois trimestres, on considère 15 crédits par trimestre et, à quatre trimestres, le nombre de crédits a été estimé à 11,25 par trimestre.

Avec cette possibilité de répartition des crédits de programmes en quatre trimestres, plusieurs programmes passent, selon les universités, de 45 à 48 crédits; sans conséquence réelle pour le financement, puisque le total de celui-ci est toujours le même. Cette solution convient particulièrement bien aux universités qui choisissent de réglementer le temps complet à 12 crédits par trimestre. Une seule université réglemente le temps complet sur une base de huit ou neuf crédits par trimestre. Par ailleurs, on y stipule que l'étudiant doit prendre 24 crédits par année pour obtenir un statut à temps complet, ce qui correspond grosso modo à deux trimestres de 12 crédits ailleurs.

Pour ce qui est des frais de scolarité, les universités exigent normalement un nombre minimal de trimestres à temps complet. «Normalement» : le terme est important, puisqu'il correspond à la notion de «temps normal» utilisée dans certaines universités. Il s'agit du nombre de trimestres pour lesquels l'étudiant doit s'attendre à débourser des frais «normaux» de scolarité, selon un régime de temps complet, pour l'obtention de son diplôme. Ailleurs, on recourt à la notion de «temps minimal». Traduit en nombre de trimestres, le temps minimal est généralement obtenu en divisant le nombre total de crédits par 15, sauf dans le répertoire de l'Université Laval, où le dénominateur utilisé est 12. Ainsi, pour les programmes de 45 à 48 crédits, le nombre minimal de trimestres est généralement fixé à trois ou quatre, selon l'université. Pour les programmes de 60 à 66 crédits, des programmes professionnels pour la plupart, le nombre minimal de trimestres est fixé à quatre, sauf à l'Université Laval, qui exige cinq trimestres. Ailleurs, le nombre minimal atteint rarement cinq trimestres et, dans ce cas, il s'agit de programmes de type professionnel où on exige la participation des étudiants

à un trimestre supplémentaire, souvent un trimestre d'été, pour un stage, par exemple[5].

Sauf dans le cas des trois programmes de 90 crédits déjà mentionnés, et quel que soit le nombre de trimestres retenu, toutes les études de maîtrise peuvent se faire en deux années de deux trimestres chacune, répartis sur les périodes d'automne et d'hiver. Dans les cas de programmes de cinq ou six trimestres, les trimestres d'été sont comptabilisés comme des périodes de travail.

À partir de l'analyse des informations fournies ou validées par les universités, on peut dresser un tableau synoptique (tableau 2) de la situation des programmes de maîtrise par rapport au temps théoriquement imparti aux étudiants pour mener à bonne fin leurs études.

Trois faits se dégagent de ce tableau : a) à part trois exceptions de 90 crédits nettement identifiables, toutes les maîtrises sont réalisables à l'intérieur de deux années complètes; b) parmi les maîtrises de deux ans, un grand nombre pourraient être réalisées à l'intérieur d'un an et demi (448 maîtrises de 45 à 47 crédits); c) les maîtrises prévoyant six trimestres (2 maîtrises de 60 crédits) sont des maîtrises de cours organisées selon une structure qui est prédéterminée par l'université et qui suppose un régime intensif réalisable à l'intérieur de deux ans.

---

5. Les programmes ainsi identifiés sont :

Université de Montréal :
- M.Sc. Gestion, Administration des services de santé, avec ou sans mémoire, 60 crédits, six trimestres;
- M.Sc., Administration des services de santé : analyse, 60 crédits, six trimestres;

Université du Québec à Chicoutimi :
- M.Sc., Médecine expérimentale, programme conjoint avec l'Université Laval, 60 crédits, cinq trimestres;

Université Laval :
- M. Service social, Service social, sans mémoire, 45 crédits, cinq trimestres.

Tableau 2
La durée réglementaire des programmes de maîtrise selon le nombre de trimestres et d'années

	PREMIÈRE ANNÉE DE MAÎTRISE			DEUXIÈME ANNÉE DE MAÎTRISE		
	TRIMESTRE D'AUTOMNE	TRIMESTRE D'HIVER	TRIMESTRE D'ÉTÉ	TRIMESTRE D'AUTOMNE	TRIMESTRE D'HIVER	TRIMESTRE D'ÉTÉ
448 MAÎTRISES DE 45 À 47 CRÉDITS						
3 MAÎTRISES DE TROIS TRIMESTRES SUR UN AN	premier trimestre	deuxième trimestre	troisième trimestre	période d'évaluation		
444 MAÎTRISES DE TROIS OU QUATRE TRIMESTRES SUR DEUX ANS	premier trimestre	deuxième trimestre		troisième trimestre	période d'évaluation	
	premier trimestre	deuxième trimestre		troisième trimestre	quatrième trimestre	période d'évaluation
1 MAÎTRISE DE CINQ TRIMESTRES SUR DEUX ANS	premier trimestre	deuxième trimestre	troisième trimestre	quatrième trimestre	cinquième trimestre	période d'évaluation
140 MAÎTRISES DE 48 À 59 CRÉDITS						
22 MAÎTRISES DE TROIS TRIMESTRES SUR DEUX ANS	premier trimestre	deuxième trimestre		troisième trimestre	période d'évaluation	
118 MAÎTRISES DE QUATRE OU CINQ TRIMESTRES SUR DEUX ANS	premier trimestre	deuxième trimestre		troisième trimestre	quatrième trimestre	période d'évaluation
	premier trimestre	deuxième trimestre	troisième trimestre	quatrième trimestre	cinquième trimestre	période d'évaluation
72 MAÎTRISES DE 60 À 66 CRÉDITS						
70 MAÎTRISES DE QUATRE OU CINQ TRIMESTRES SUR DEUX ANS	premier trimestre	deuxième trimestre		troisième trimestre	quatrième trimestre	période d'évaluation
	premier trimestre	deuxième trimestre	troisième trimestre	quatrième trimestre	cinquième trimestre	période d'évaluation
2 MAÎTRISES DE SIX TRIMESTRES SUR DEUX ANS	premier trimestre	deuxième trimestre	troisième trimestre	quatrième trimestre	cinquième trimestre	sixième trimestre
3 MAÎTRISES DE 90 CRÉDITS						
3 MAÎTRISES DE SIX TRIMESTRES SUR TROIS ANS	première année		deuxième année		troisième année	

1.2 La durée réglementaire des études de doctorat

Contrairement à la maîtrise, il n'existe pas de différences de contenu entre les doctorats, puisque tous comportent obligatoirement une thèse et que cette thèse représente l'essentiel de la charge de travail de l'étudiant.

Sur les 258 programmes de doctorat répertoriés, 72,5% comprennent moins de 100 crédits, 6,6%, de 100 à 119 crédits, 20,9%, 120 crédits. Plus de la moitié des programmes (55%) réservent 90 crédits ou plus à la thèse, ce qui confirme le peu de place accordée aux activités de cours, qui ne dépassent jamais 30 crédits. (L'attribution maximale de crédits de cours se rencontre essentiellement en sciences religieuses, en technologie de l'éducation et en psychologie.) Soulignons, au passage, que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ne reconnaît, pour fins de financement, qu'un maximum de 90 crédits pour les programmes de doctorat.

Le tableau suivant (tableau 3) indique la situation des différents programmes de doctorat par rapport à la durée et à la cadence de travail théoriquement exigées des étudiants. On y notera la diversité des situations, ainsi que le nombre important de doctorats qui devraient théoriquement pouvoir être réalisés en six trimestres, soit en trois ans à raison de deux trimestres par an.

Ces observations doivent être pondérées par la disparité des pratiques que révèle un examen plus approfondi des différents modèles. D'une part, on constate que la cadence de chaque année d'études n'est pas uniforme d'un programme à l'autre, ni même d'une année à l'autre. D'autre part, certains modèles incluent une période de temps avant le dépôt final de la thèse. Enfin, et c'est là le plus important, il existe des modèles similaires entre des catégories de doctorat qui n'ont pas le même nombre de crédits. Cette situation est essentiellement imputable au fait que, au doctorat comme à la maîtrise, certaines universités ont évalué le trimestre à 12 crédits, alors que d'autres l'évaluent à 15 crédits, ce qui ne suppose pas, a priori, la même charge de travail.

Tableau 3
La durée réglementaire des programmes de doctorat

Cependant, il faut remarquer que, pour le doctorat, la valeur en crédits accordée au trimestre a une utilité administrative (pour le financement des

clientèles), bien plus qu'elle n'indique un régime de travail, lequel est avant tout déterminé dans le cadre d'une relation individualisée entre le directeur de thèse et l'étudiant.

En définitive, la constante que l'on peut tirer de l'analyse des délais réglementaires propres au doctorat est qu'un tel cycle d'études est théoriquement réalisable à l'intérieur d'un maximum de 4 ans.

2. LES DÉLAIS OBSERVÉS

Dans les systèmes structurés qui ne laissent pas de place à une modulation de la fréquentation universitaire, la durée réelle des études correspond, sauf exceptions, à la durée réglementaire. Dans le système universitaire québécois actuel, cette adéquation n'est pas automatique, pour des raisons qui tiennent autant aux nouveaux comportements étudiants qu'à l'arrivée de nouvelles clientèles et qu'à de nouvelles politiques et pratiques des universités, dont le chapitre précédent témoigne abondamment. L'observation de la réalité révèle un allongement de la durée des études, attribuable notamment à la pratique d'un régime allégé d'études (moins de 12 crédits par trimestre), d'un régime discontinu d'études (moins de deux trimestres par année universitaire), voire même d'interruptions significatives d'études (sorties du système pendant plus d'une année). Les possibilités de changer de programmes en cours d'études peuvent, elles aussi, affecter la durée des études, si des crédits supplémentaires sont exigés de l'étudiant lors d'un transfert ou si le changement s'opère au cours d'un trimestre, ce qui entraîne abandon du programme et reprise au trimestre suivant.

Le relevé de l'âge moyen des étudiants de doctorat, qui est de 32 ans en 1984-1985[6], donne une idée des événements qui ont pu survenir dans la poursuite des études d'un étudiant type.

Bien qu'il soit très difficile, dans un contexte où les profils de fréquentation universitaire sont si variés, de distinguer les étudiants à temps partiel des étudiants à temps complet, les données du système RECU et les données fournies par quelques universités suggèrent des profils de fréquentation universitaire différents selon le niveau des études, avec une accentuation de la pratique du temps partiel à partir de la maîtrise. De plus, on peut penser, à partir d'une analyse des âges moyens, que les étudiants à temps complet entreprennent souvent des études de maîtrise après un séjour de deux ou trois ans sur le marché du travail.

---

6. Jacques La Haie et André Lespérance. Accès à l'université; description de la situation à partir des données de 1984-1985. Québec, MESS, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, juin 1989, p. 9.

Pour mieux cerner les caractéristiques du nouveau comportement étudiant, deux études ont été réalisées simultanément à partir de deux types d'information. L'une a porté sur les étudiants diplômés en 1987, que l'on a suivis en remontant jusqu'en 1984 pour la maîtrise et jusqu'en 1983 pour le doctorat. L'autre, qui englobe une population plus vaste et susceptible de modifier ses comportements et performances dans un contexte différent, a porté sur l'ensemble des inscrits au doctorat en 1983 et des inscrits à la maîtrise en 1984, que l'on a suivis jusqu'en 1987.

L'utilisation de deux démarches parallèles, sans possibilité de croiser l'information, a été rendue nécessaire par la nature des fichiers informatiques, dont l'un comprend des données cumulatives et l'autre, des données successives. En soustrayant les diplômés de 1987 des inscrits de 1983 et 1984 , on a pu obtenir une approximation du taux de diplomation, lequel serait de l'ordre de 50% des inscrits, et obtenir de l'information sur la durée des études de l'ensemble des étudiants et sur la durée des études de ceux qui ont obtenu un diplôme de maîtrise ou de doctorat. Ces approximations devront être considérées comme telles tant que les fichiers n'auront pas eu une durée de vie suffisante pour permettre le suivi d'une cohorte jusqu'à sa sortie complète du système.

2.1 Les délais observés à la maîtrise

L'étude porte sur une période de trois ans. Elle permet de saisir le comportement des inscrits de 1984 et, parmi ceux-ci, le comportement des étudiants dont les études ont été couronnées par un diplôme. Elle permet aussi d'évaluer le volume de la population qui est encore aux études après trois ans. Elle permet, enfin, de tenter une première appréciation des comportements étudiants selon les secteurs disciplinaires et de comparer le comportement des résidents québécois à celui des résidents temporaires.

2.1.1 Le comportement des inscrits

Le tableau 4 illustre le comportement de l'ensemble des étudiants. On peut y constater que 72,7% des étudiants de maîtrise se limitent à une durée

d'études inférieure à trois ans, avec une proportion importante d'étudiants (48,5%) quittant, avec ou sans diplôme, après deux ans d'études.

Tableau 4
La durée des études à la maîtrise
(cohorte des nouvelles inscriptions
automne 1984)

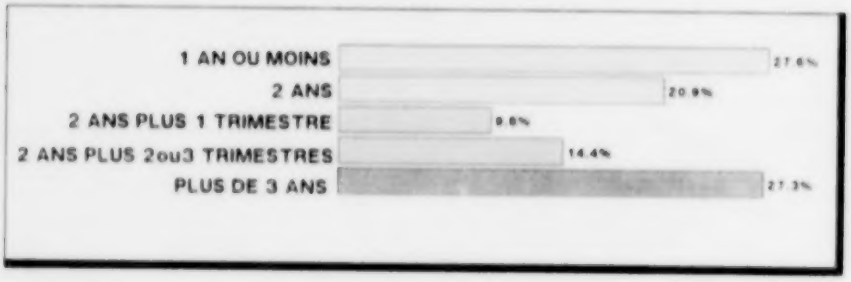

2.1.2 Le comportement des étudiants selon l'issue des études

En détaillant les données du tableau précédent selon l'issue des études poursuivies par les inscrits, on peut mieux cerner le comportement étudiant (tableau 5).

En effet, les données permettent de constater que les deux tiers des inscrits qui séjournent deux ans ou moins à la maîtrise quittent sans diplôme. Chez ceux dont la durée des études dépasse deux ans , un autre tiers n'obtiennent pas non plus de diplôme. Un étudiant sur quatre abandonne la maîtrise au bout d'un an et un sur trois aura abandonné à l'intérieur de deux ans. C'est chez les étudiants qui ont obtenu un diplôme qu'on retrouve les plus longues durées d'études. De plus, on observe une répartition équivalente des étudiants selon trois grands groupes : 15,7% des inscrits obtiennent leur diplôme en deçà de deux ans, 15,8% entre deux et trois ans et 17,7% après trois ans. Des données plus fines devraient donner un aperçu des raisons de cette répartition, qui pourrait correspondre à la structuration des maîtrises

selon le nombre de crédits (45 à 47, 48 à 59 et 60 crédits ou plus), à une dynamique sectorielle - la section 2.1.4 devrait apporter quelques éléments d'information sur ce sujet - ou peut-être à une dynamique psychosociologique, économique ou contextuelle. Sans apporter de réponse, la comparaison avec les résidents temporaires peut donner une certaine indication sur l'incidence de facteurs contextuels.

Tableau 5
La durée des études à la maîtrise
chez les diplômés et chez les non-diplômés
(résidents du Québec)

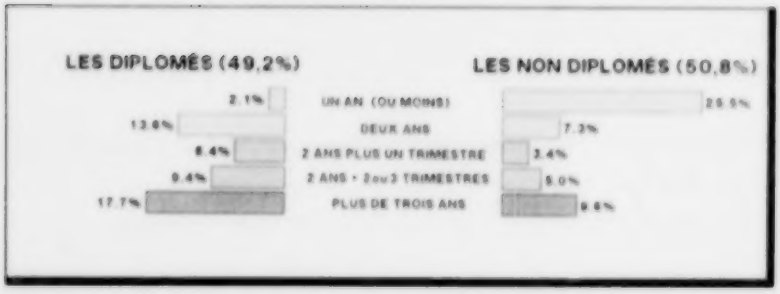

2.1.3 Le comportement des étudiants selon le statut de résidence

En ajoutant à la population étudiée les étudiants résidents temporaires, on peut comparer deux catégories d'étudiants dont les conditions d'études ne sont pas les mêmes, puisque les résidents temporaires ont presque toujours une bourse d'études et une autorisation de séjour pour un temps limité, ce qui devrait théoriquement les inciter à réaliser leurs études à temps complet et selon un rythme plus rapide.

Tableau 6
La durée des études à la maîtrise
chez les diplômés et chez les non-diplômés
(résidents temporaires)

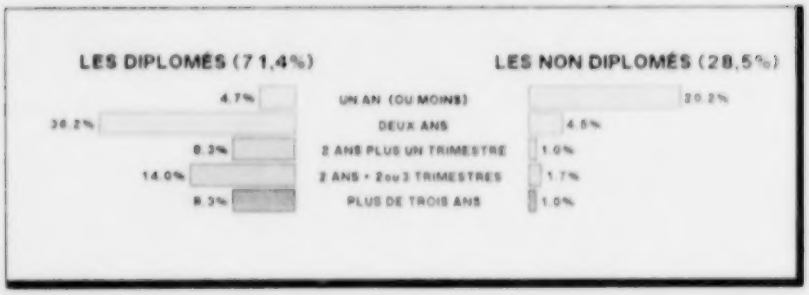

Le relevé statistique de ces deux catégories d'étudiants indique effectivement que les résidents temporaires obtiennent leur diplôme en plus grande proportion (71,4% contre 49,2% pour les résidents) et, huit fois sur dix, à l'intérieur de deux ans (contre trois fois sur dix chez les résidents). Il ne faudrait cependant pas conclure trop vite, sans tenir compte de l'influence possible des choix effectués par les résidents temporaires quant au secteur d'études et au type de maîtrise.

2.1.4 Le comportement des étudiants selon le secteur d'études

En raison de l'impossibilité d'avoir des données complètes sur le cheminement des étudiants, il est difficile de donner un portrait détaillé des situations sectorielles relatives. C'est la référence à la durée des études et à l'âge médian des étudiants qui permet une approche des différences de comportement entre les secteurs (tableau 7), différences qui devraient être significatives si on admet que le type de régime d'études, le degré d'encadrement ou les perspectives du marché de l'emploi, tous des paramètres qui varient d'un secteur à l'autre, peuvent avoir des incidences sur le comportement étudiant.

Certains secteurs montrent des taux particulièrement élevés dans la catégorie des «trois ans et plus». En arts, lettres, sciences humaines et sciences de l'éducation, la proportion des étudiants encore aux études après trois ans dépasse 30%. Les étudiants en droit suivent de près, avec une proportion de 29% dans la même catégorie.

Ces secteurs, qui se signalent par la longueur des études de leurs étudiants, sont en même temps ceux qui enregistrent le plus faible taux de départ dans les deux premières années (environ 15%, au lieu de 40% dans les secteurs des sciences de la santé et des sciences pures). Parmi les raisons invoquées pour expliquer ce fait, on mentionne souvent : des contrôles d'étape moins rigoureux, la volonté des étudiants d'enrichir leur culture plutôt que de viser la performance, ou encore le manque d'ouvertures sur le marché du travail.

Tableau 7
La durée des études de maîtrise
selon le secteur disciplinaire
(avec ou sans changement de programme)

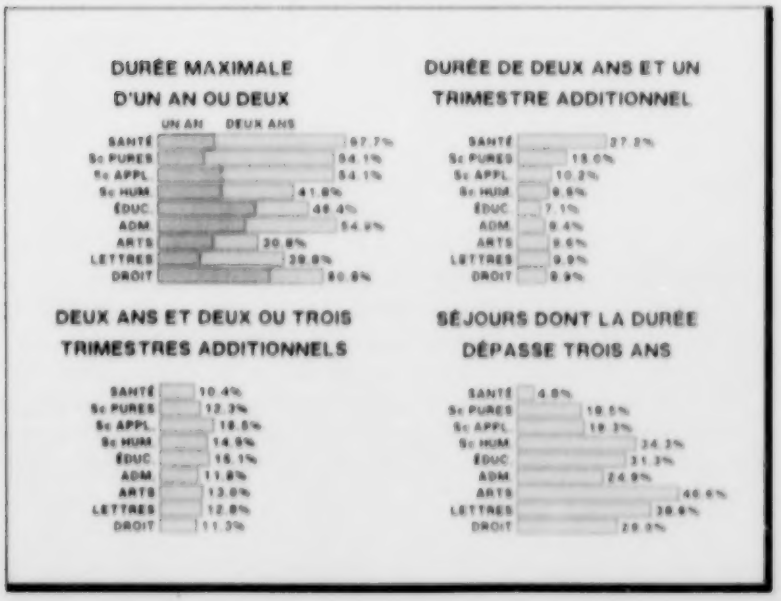

Les données tirées du fichier RECU permettent en outre de constater que les secteurs où les étudiants passent plus de trois ans dans des études de maîtrise sont aussi ceux où les étudiants sont les plus âgés. L'âge médian pour le début de l'ensemble des programmes de maîtrise se situant à 26 ans, on peut identifier dans le tableau 8 la situation relative de chaque secteur.

L'âge médian total le moins élevé se retrouve dans les secteurs des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées. Le plus élevé est en sciences de l'éducation. Autrement dit, la moitié de l'effectif étudiant en sciences pures ou appliquées est âgé de 24 ans ou moins, tandis que l'effectif des sciences de l'éducation se caractérise par sa proportion élevée d'étudiants plus âgés. En effet, dans ce dernier secteur, la moitié des étudiants ont 32 ans et plus. Dans les autres secteurs, l'âge médian se situe autour de 27 ans.

Tableau 8
L'âge médian des étudiants à la maîtrise selon le cheminement des études et selon le secteur disciplinaire

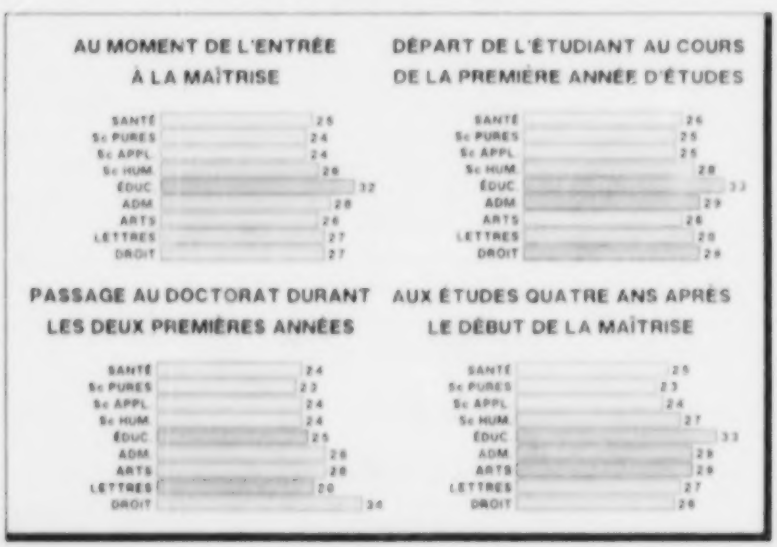

Il est intéressant de noter que l'âge médian de l'ensemble des étudiants qui passent à des études de doctorat durant les deux premières années de leurs études de maîtrise est de 25 ans. Autrement dit, dans le cas d'études doctorales en continuité avec les études de maîtrise, les candidats proviennent de l'effectif le plus jeune, sauf en droit, en arts et en sciences de l'administration (mais il s'agit là d'effectifs peu nombreux par ailleurs).

L'âge médian des étudiants qui sont toujours inscrits à la maîtrise après trois ans d'études est élevé dans les secteurs de l'éducation, de l'administration, des arts, des sciences humaines et des lettres. Ces secteurs, sauf celui de l'administration, sont aussi caractérisés par une forte proportion d'étudiants encore présents à la quatrième année d'études.

Ces résultats renforcent l'hypothèse selon laquelle cette catégorie d'individus encore inscrits à la quatrième année regrouperait principalement des étudiants à temps partiel. Il ne s'agirait donc pas de «longues maîtrises», mais plutôt de maîtrises qui s'acquièrent selon un profil de fréquentation allégé.

L'ensemble de cette analyse soulève plus de questions qu'elle n'en résout, faute d'information qualitative sur les comportements étudiants. Elle permet toutefois de constater que peu d'étudiants observent les délais réglementaires dans leurs études de maîtrise : ou ils abandonnent très tôt, dès la première ou la deuxième année, ou bien ils ont tendance à dépasser deux ans ou même trois ans d'études. Cette dernière tendance est particulièrement évidente dans les secteurs non contingentés. On peut raisonnablement se demander s'il n'existe pas une relation entre le fait que ces secteurs aient un fort volume d'étudiants, dont l'encadrement est généralement moins serré et les espérances d'emploi, moins prometteuses, et la pratique du temps partiel ou d'un plus grand étalement des études dans le temps.

2.2 Les délais observés au doctorat

Moins structurées ou organisées d'avance, les études de doctorat sont, quant aux délais observés, plus difficiles à cerner que la maîtrise. On procédera ici de manière indirecte : d'abord sous l'angle de la durée des études, qui

permet une première approximation des comportements étudiants, puis sous l'angle de la diplomation.

2.2.1 La durée des études de doctorat

L'information disponible ne fait pas de distinction formelle entre un régime d'études à temps complet et un régime à temps partiel. Cependant, il est possible de déduire que les longues durées observées signifient sans doute ou un régime à temps partiel ou une performance plus laborieuse.

Le suivi, jusqu'en 1989, de la cohorte des étudiants de doctorat de 1983 donne les durées d'études consignées dans le tableau suivant (tableau 9). Le nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme en moins de quatre ans a été jugé insuffisant pour justifier une présentation distincte.

Tableau 9
La durée des études de doctorat
(cohorte des nouvelles inscriptions
automne 1983)

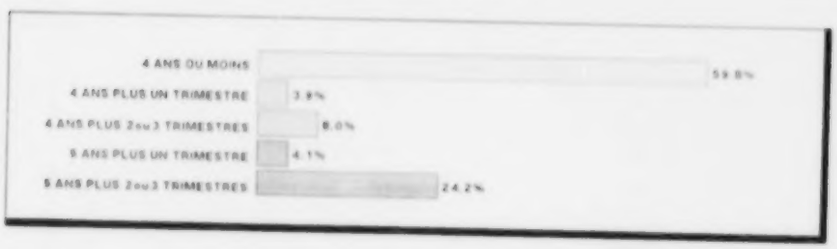

L'examen de ces données permet de remarquer que 59,8% des étudiants de doctorat ne dépassent pas quatre ans dans ce cycle d'études, alors que 11,9% se situent dans un laps de temps de cinq ans et que 28,3% sont en cours d'études de doctorat pendant plus de cinq ans.

2.2.2 Le comportement des étudiants selon l'issue des études et le statut de résidence

En rapprochant le nombre de doctorats obtenus en 1988 du nombre de dossiers dont le total de crédits était égal à zéro, de l'été 1983 à l'hiver 1984, on obtient un taux brut global de diplômés voisin de 50%. Le tableau 10 présente les délais effectivement pris par les étudiants pour compléter leurs études doctorales, de même qu'une indication du moment de sortie des études chez les non-diplômés, tant pour les résidents québécois que pour les résidents temporaires.

Tableau 10
La durée des études de doctorat
chez les diplômés et chez les non-diplômés
selon leur statut de résidence au Québec

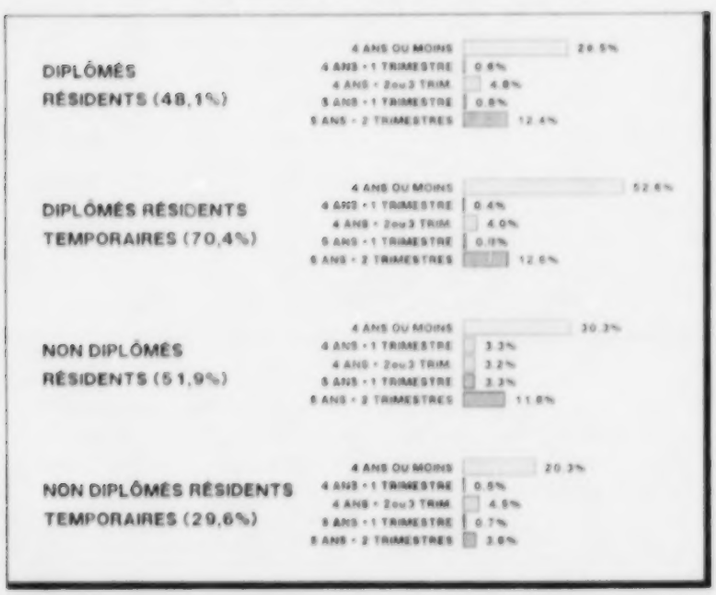

L'examen de ces données permet de constater que la majorité des étudiants ont obtenu leur doctorat ou quitté au cours de la quatrième année, mais qu'il reste quand même une tranche appréciable (18,6%) d'étudiants inscrits, ayant réalisé avec succès leurs études de doctorat dans un délai supérieur, et qu'il s'agit surtout d'étudiants ayant pris plus de cinq ans.

En comparant les résidents québécois aux résidents temporaires, on constate, comme dans le cas de la maîtrise, que ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à obtenir leur diplôme. Par contre, ils prennent à peu près le même temps pour l'obtenir, c'est-à-dire quatre ans ou moins.

L'ensemble de l'information obtenue sur le doctorat permet de conclure que le comportement au doctorat est assez homogène : ou les étudiants l'obtiennent en quatre ans, ou ils l'obtiennent en plus de cinq ans, ou encore ils ne l'obtiennent jamais.

3. LES DÉLAIS PRESCRITS

L'inventaire des programmes et de leurs durées réglementaires illustre la grande diversité de cheminements possibles à l'intérieur d'un même cycle, voire d'un même programme. Une constante, cependant : la quasi-totalité des programmes devraient pouvoir se réaliser à l'intérieur de deux ans pour la maîtrise et de quatre ans pour le doctorat. Par ailleurs, l'observation du comportement des étudiants démontre qu'une grande partie d'entre eux ne se situe pas à l'intérieur de ces délais. On peut donc conclure qu'une mesure de remise de dette définissant des échéances supérieures aux délais réglementaires pourrait déjà constituer une incitation à la réduction de la durée des études, les écarts entre les délais observés et les délais réglementaires laissant suffisamment de latitude pour déterminer les échéances à prescrire en fonction des effets qu'on souhaite produire sur la motivation des étudiants.

3.1 La solution retenue pour la définition des délais prescrits

Pour répondre aux besoins d'application de la remise de dette en tenant compte de tous les éléments contextuels mis en relief dans les chapitres précédents, il est possible d'envisager plusieurs solutions. Ainsi, on peut retenir une approche qui cherche à refléter toute la diversité des contenus réglementaires; ou regrouper les modalités réglementaires en quelques grandes catégories, ce qui constituerait une amorce de normalisation; ou encore fixer un seul délai normatif propre à la maîtrise et un autre applicable au doctorat, en visant à ce que ces normes couvrent à la fois toutes les possibilités réglementaires et les délais attribuables aux contraintes administratives.

L'examen de la grande diversité des délais réglementaires fixés par les universités donne un avant-goût de la difficulté d'administrer une mesure qui tienne compte de toutes les situations. Cela demanderait une mise en mémoire de tous les cheminements et de leur évolution dans le temps. L'approche par bloc de programmes demanderait, elle aussi, dans un premier temps, un très gros travail d'inventaire, qui ne pourrait se justifier que si le

système universitaire entendait conserver toute sa diversité, notamment en ce qui concerne la valeur en crédits attribuable aux diplômes de même cycle. Bien que la réflexion ne soit pas encore très avancée sur les perspectives d'uniformisation de la maîtrise ou du doctorat, rien ne prouve, cependant, qu'on soit actuellement en faveur d'une consécration de la diversité par le biais d'une mesure d'administration de l'aide financière.

Le relevé des délais réglementaires démontre que, à deux exceptions près[7] (les deux programmes en «Fine Arts» de Concordia), tous les programmes pourraient s'inscrire dans un délai unique de deux ans pour la maîtrise et de quatre ans pour le doctorat, quitte à faire varier la cadence de travail à l'intérieur de ce délai unique. L'analyse des délais observés permet par ailleurs de constater que le système trouverait avantage à l'application de toute mesure incitant au raccourcissement des études et qu'il n'y a pas lieu pour l'instant de se préoccuper d'une immersion insuffisamment longue dans le système universitaire. Les contacts avec le milieu universitaire portent à penser qu'une mesure simple aurait autant d'effets immédiats qu'une mesure complexe, serait plus aisée à administrer et permettrait d'escompter des effets heureux sur le fonctionnement général des études avancées.

Pour ces raisons, il y a tout lieu de croire qu'une solution uniforme serait commodément applicable à court terme et, à moyen et long termes, rencontrerait les objectifs visés d'amélioration de la productivité du système et des étudiants : des étudiants, en les poussant à obtenir leur diplôme dans des temps raisonnables et à faire l'apprentissage du respect des échéances; du système, en le poussant à éliminer les obstacles administratifs nuisant au respect des délais prescrits, mais aussi en l'incitant à uniformiser les efforts exigés pour l'obtention d'un grade universitaire de même niveau. Ces incitations à la performance doivent cependant tenir compte des contraintes que le système ne peut pas éliminer et qui font partie de la réalité universitaire. C'est le cas, notamment, des délais attribuables à la difficulté de réunir les correcteurs et les jurys de thèse pendant le trimestre d'été. Une

---

7. L'autre exception est le programme de psychologie clinique de Concordia. Mais ce programme est susceptible d'être scindé en deux maîtrises, ainsi qu'on l'a déjà mentionné.

tranche additionnelle de trois mois devrait permettre de faire face à ce type de contrainte.

Les procédures de chaque université, bien qu'obéissant à un schéma de base commun, peuvent présenter quelques différences, notamment dans les vocables utilisés pour désigner les étapes finales du cheminement étudiant et dans les modalités d'intervention des instances chargées de la correction. Quelle que soit la procédure, il importe que l'échéance finale soit identifiée de telle façon qu'elle ne donne plus à l'étudiant l'occasion d'apporter des corrections au document qui sert de base à l'évaluation et que la date de cette échéance fasse l'objet d'un enregistrement formel. On pourrait parler de «dépôt final».

Par «dépôt final», le Conseil entend le moment de l'enregistrement formel de la thèse ou du mémoire, après que le document a été examiné et évalué par tous les correcteurs, a reçu toutes les modifications souhaitées et n'est donc plus susceptible de retouches. Il est alors considéré comme prêt pour la présentation lors de la soutenance. Le dépôt final devient alors l'acte administratif qui consigne l'échéance finale dans les dossiers du registraire, échéance qui pourrait constituer le point de repère pour accéder, après la soutenance de thèse et la remise du diplôme, à la remise de dette.

Sur la base de ces analyses et de ces considérations, le Conseil :

1. **recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de prescrire un délai unique de deux ans et trois mois pour l'accès à la mesure de remise de dette au deuxième cycle – à l'exception des deux programmes en «Fine Arts» de l'Université Concordia, pour lesquels le délai prescrit pourrait être de trois ans et trois mois – et un délai unique de quatre ans et trois mois au troisième cycle;**

2. **recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de définir ces délais comme la période allant de la date de l'inscription jusqu'à la remise des**

résultats à l'étudiant, pour un programme sans mémoire ou thèse, et jusqu'au dépôt final de l'ouvrage, incluant les modifications mais non la soutenance, pour un programme avec mémoire ou thèse;

3. **recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de demander aux universités d'identifier, dans leurs procédures respectives, le moment de l'enregistrement de la fin du délai prescrit correspondant à la remise des résultats et au dépôt final de la thèse ou du mémoire, avec le souci d'une application uniforme et équitable de la mesure à la population étudiante de l'ensemble des universités.**

Récemment, le Conseil soumettait aux universités une étude qu'il vient de réaliser sur les objectifs et les orientations de la maîtrise[8]. Cette étude contient certaines hypothèses de rationalisation de la durée et de l'organisation de la maîtrise et du doctorat, notamment celle d'un «continuum d'études supérieures». Bien qu'il soit prématuré de prescrire des délais applicables à un régime d'études encore sous examen, on peut tout de même prévoir les impacts d'un tel choix sur la définition des délais prescrits aux 2e et 3e cycles, d'autant plus que certains étudiants passent déjà au doctorat sans compléter formellement l'étape de la maîtrise. Pour un tel régime d'études, les délais prescrits pourraient être réduits, puisque le déroulement des études prévoit alors un passage accéléré au doctorat. Il faudrait alors envisager de considérer un endettement consolidé pour l'ensemble des études supérieures et prévoir des délais prescrits ajustés à la durée attendue pour de telles études. La durée prescrite devrait être inférieure à la somme des délais prescrits pour les deux cycles réalisés successivement dans les conditions qu'on connaît actuellement. La somme des délais prescrits pour les deux cycles d'études réalisés à vitesse normale étant de six ans et six mois,

---

8. Conseil des universités. Les objectifs et les orientations de la maîtrise dans les universités du Québec. Document de consultation. Sainte-Foy, décembre 1989.

il y aurait lieu d'envisager, par exemple, un délai de cinq ans et trois mois pour un cheminement continu.

3.2 L'estimation de l'impact de la mesure

On peut raisonnablement supposer que la mesure de remise de dette pourra exercer une incitation sur la population située à proximité de l'échéance des délais prescrits, c'est-à-dire parmi les étudiants qui prennent actuellement un ou deux trimestres de plus que la durée prescrite pour compléter leurs études. Par contre, il est illusoire d'espérer rejoindre ceux qui se situeront au-delà d'une année additionnelle, leur comportement étant vraisemblablement dicté par une conception et une organisation de vie où, volontairement ou non, les études ne constituent pas la préoccupation principale. Pour modifier le comportement de ces étudiants, l'incitation devra être beaucoup plus forte que celle qui est offerte par la mesure de remise de dette. On peut donc escompter produire un effet significatif sur les étudiants qui prennent un ou deux trimestres de plus pour obtenir leur diplôme, ce qui représente 15,8% des étudiants inscrits à la maîtrise et 5,4% des inscrits au doctorat (chiffres tirés des tableaux 5 et 10). Une consultation des administrations universitaires bien au fait des réalités des études avancées a confirmé cette estimation. Le tableau 11 illustre les effets de cette estimation sur le calcul de la population potentiellement bénéficiaire, en prenant pour hypothèse un taux de diplomation constant.

Comme on peut le constater à la lecture du tableau, le nombre total d'étudiants susceptibles d'être touchés par la mesure appliquée à la maîtrise (1 620) est beaucoup plus grand que la population concernée au doctorat (250). Cette différence s'explique évidemment par le fait qu'il y a plus d'inscrits en maîtrise, mais aussi parce qu'une forte concentration d'étudiants à la maîtrise obtient son diplôme après deux et trois ans d'études, alors que, au doctorat, on a pu observer plus haut une polarisation autour de quatre ans ou moins et de cinq ans et plus. La mesure n'aurait donc pas autant d'effets immédiats au doctorat qu'à la maîtrise.

Tableau 11
Estimation du nombre d'étudiants bénéficiaires du programme de remise de dette selon la durée prescrite du diplôme postulé

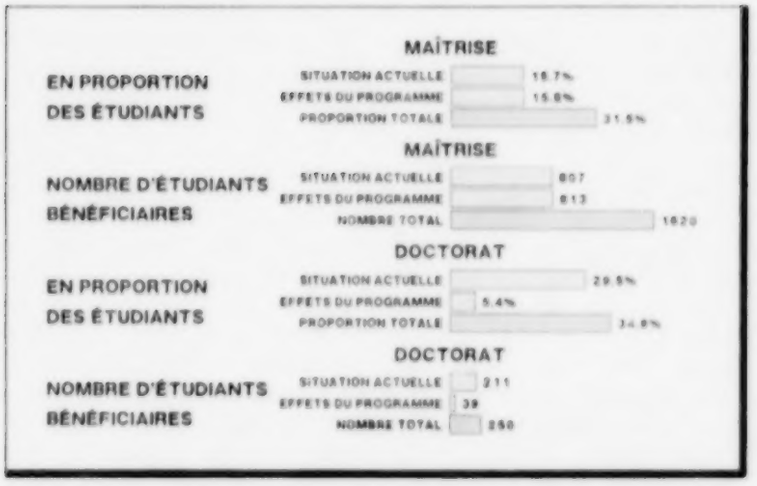

L'identification de la population potentielle doit tenir compte du fait que tous les étudiants ne bénéficient pas du système d'aide financière. Les bénéficiaires constituent les 3/4 de l'effectif étudiant de 2e et 3e cycles. La population bénéficiaire nette se situerait donc autour de 1 215 à la maîtrise et de 187 au doctorat, soit un total d'environ 1 400 étudiants.

Il est très difficile d'estimer à quel montant pourrait se situer la remise moyenne nette, puisque le fichier de l'aide financière aux étudiants ne permet pas de vérifier le nombre total de trimestres pour lesquels l'étudiant contracte une dette pendant la maîtrise ou le doctorat, cette information n'étant intégrée au fichier que depuis 1987-1988. La tentative d'estimation

des montants concernés par la remise de dette doit donc être considérée avec une extrême prudence, puisqu'elle repose sur de nombreuses hypothèses.

Le tableau suivant (tableau 12) présente les montants annuels maximaux auxquels les étudiants ont eu droit au cours des dernières années. Il précise aussi le montant dont aurait pu bénéficier un diplômé en deux ans à la maîtrise et en quatre ans au doctorat, si le programme avait été appliqué.

Tableau 12
Le maximum annuel des prêts étudiants
et les effets d'une remise de 25% chez les diplômés

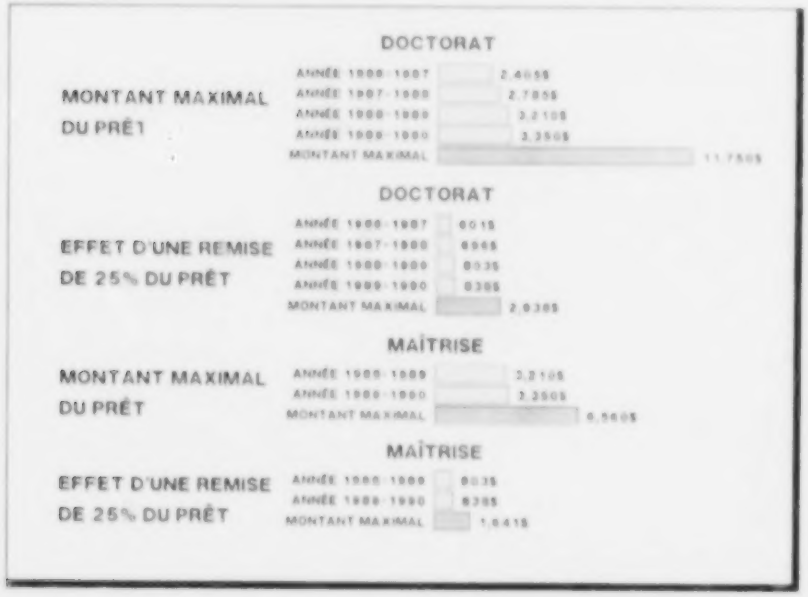

À la maîtrise, en supposant que le diplôme de maîtrise ait été acquis en deux ans, le prêt étudiant d'un diplômé de 1990, dont la dette aurait augmenté de 6 560 $ au cours de ses études de maîtrise, serait réduit de 1 638 $. Un

diplômé, dont le doctorat serait obtenu en quatre ans, verrait son endettement d'études de 3e cycle ramené à 8 812 $, au lieu de 11 750 $ qu'il était. Pour un étudiant qui obtiendrait successivement les deux diplômes dans les durées prescrites, le montant total de la remise atteindrait 4 500 $.

Ces calculs font abstraction des intérêts que l'étudiant bénéficiaire aurait eu à encourir sur ces montants, s'il n'avait pas bénéficié de ce programme de remise de 25% de son endettement.

4. DES EFFETS DE SYSTÈME À APPRÉCIER

Le projet gouvernemental de remise de dette repose sur des diagnostics et des préoccupations que confirment et précisent les analyses qui précèdent. Les diplômes de maîtrise et de doctorat s'obtiennent bel et bien au terme d'études qui durent plus longtemps que prévu. L'allure et l'importance du phénomène varient selon les secteurs et les profils de fréquentation, mais il est assez généralisé pour qu'on soit justifié de vouloir infléchir globalement le cours des choses. La mesure projetée vise donc explicitement à agir sur le système et à y produire des effets : essentiellement, celui de réduire le temps d'obtention du diplôme. Et on a vu ici selon quels ordres de grandeur il est raisonnable de prévoir cet effet.

Comme dans toute stratégie d'intervention, cependant, les effets explicitement recherchés ne sont pas toujours les seuls à se produire, surtout dans des systèmes où les composantes et les interactions sont nombreuses et complexes. On a de bonnes raisons de croire que, précisément dans le cas de la mesure envisagée, les effets pourraient être plus complexes que la seule accélération recherchée. En effet, l'étude des modalités d'application de la mesure conduit à mettre à jour des constats qui suggèrent que d'autres effets possibles sont à prendre en considération, certains agissant par mode de renforcement de l'effet visé, d'autres pouvant modifier des pratiques universitaires et sociales. Il est donc souhaitable que ces effets possibles – certains sont même prévisibles – soient mis à jour. À tout le moins convient-il de soulever la question, ne serait-ce que pour inviter à la vigilance et limiter les risques d'effets pervers.

C'est dans cet esprit que le Conseil a jugé utile d'amorcer ici une réflexion plus large sur de possibles effets de système à suivre et à apprécier au cours des premières années de l'implantation de la mesure projetée. Il a retenu deux champs majeurs où des effets pourraient se faire sentir : le comportement des étudiants et l'organisation des études avancées.

4.1 Les effets sur le comportement étudiant

Les observations quantitatives et les interrogations qualitatives qui émergent de la présente étude donnent une image du comportement étudiant qui porte à réflexion. Il y est manifeste que le problème identifiable à première vue est celui de l'allongement de la durée des études. Cette augmentation de la durée des études est jugée critique, parce qu'elle constitue beaucoup moins un indicateur de l'enrichissement et de l'approfondissement de la formation qu'un étalement du temps de travail sur une période plus longue.

Cet étalement est peu compatible avec l'idée que notre société se fait de la productivité et de la performance, lesquelles incluent implicitement l'idée de rapidité d'exécution. Cet étalement n'est pas davantage compatible avec l'idée que notre société peut se faire de l'apport des universités à l'enrichissement culturel et à la maturation des générations de la relève, qu'on obtient, croit-on généralement, par une immersion intensive dans le milieu privilégié que constitue l'université. La nécessité d'appliquer une mesure d'incitation à l'accélération des études porte donc en elle-même une interrogation plus vaste quant au profil de consommation choisi par les étudiants et quant au rôle des universités dans leur formation.

C'est explicitement et spécifiquement sur ce comportement des étudiants que l'on veut agir par la mesure de remise de dette : on veut inciter les étudiants à être plus efficaces et plus rapides dans leur démarche d'obtention de leur diplôme. En réduisant ainsi la durée des études, on diminuera la probabilité d'aléas de parcours et les risques de démotivation. Du coup, il se pourrait donc bien que la mesure contribue aussi à la hausse des taux de diplomation, la motivation de certains étudiants étant dès lors mieux soutenue. Ce possible effet de système bénéfique sera à suivre.

Sur la base des données sectorielles présentées au chapitre 2, on peut cependant se demander si ne se dessinent pas progressivement deux profils étudiants : les profils «gagnants» et les autres. En effet, c'est dans les secteurs à forte concentration étudiante, où les débouchés sur le marché du travail sont les moins prometteurs et où la pratique du temps partiel est la plus forte, qu'on observe les durées d'études les plus longues. En

contrepartie, c'est dans les programmes contingentés et professionnellement plus prometteurs qu'on trouve les durées les plus courtes et, par conséquent, qu'on risque aussi de trouver a priori la population étudiante la plus susceptible de bénéficier de la mesure de remise de dette. Il est à souhaiter que la mesure de remise de dette n'accentuera pas ces clivages et favorisera plutôt un meilleur équilibre sectoriel, en fournissant aux étudiants des secteurs moins mobilisants une incitation suffisante à accélérer leur régime d'études.

Dans le même ordre de préoccupation, l'inventaire des durées d'études réglementaires indique que les maîtrises professionnelles sont plus courtes que les maîtrises de recherche. L'endettement plus faible que cela entraîne va donc se doubler d'une plus grande facilité d'accès à la remise de dette et, en certains domaines, d'un accès plus aisé au marché du travail. Or, l'analyse des grandes tendances actuelles laisse présager pour les années 90, au Québec comme dans les autres sociétés industrialisées, une pénurie de chercheurs et une forte concurrence dans leur embauche. Sans vouloir donner à la mesure de remise de dette un effet disproportionné sur les choix de carrière des étudiants, il faudra donc veiller à ce que, combinée avec d'autres facteurs, la mesure de remise de dette ne porte pas préjudice au développement de la recherche au Québec.

À ces préoccupations, il faut en ajouter une autre, qui concerne la régressivité de la mesure envisagée. En effet, cette mesure s'applique à une clientèle qui poursuit des études grâce au soutien financier de la population. Bien qu'il soit légitime d'inciter une catégorie de citoyens soutenus par la société à démontrer une productivité optimale, il ne faudrait pas oublier les charges sociales que représente pour cette même société l'ensemble du financement des universités. Or, dans la mesure proposée, on ne trouve aucun moyen d'inciter à la productivité les étudiants dont la subsistance est prise en charge par eux-mêmes, leurs employeurs ou leurs familles. Ils consomment pourtant des services universitaires à un rythme qu'aucune donnée ne permet de croire plus rapide. Il serait opportun, par souci d'équité sociale, d'explorer les moyens de rejoindre aussi cette clientèle par des mécanismes susceptibles de l'inciter à la même performance.

La plupart de ces préoccupations font ressortir la nécessité d'une évaluation approfondie des effets de la mesure. Cette évaluation devra tenir compte des grandes tendances de comportement de la population cible, globalement, par secteur et selon la nature des programmes, mais aussi des comportements et des motivations individuels à l'intérieur des différentes cohortes d'étudiants. Ces analyses exigent une solide base d'information, permettant notamment de suivre les étudiants, dans chaque cohorte, non seulement de l'entrée à la sortie du système universitaire, mais aussi à travers les différents déplacements interinstitutionnels ou interprogrammes et les interruptions momentanées ou prolongées.

Ce besoin d'accès à une information plus complète devrait être un souci partagé par les instances chargées d'administrer des services avec toutes les garanties de bien connaître les comportements et les motivations des populations visées. Actuellement, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administre des systèmes d'information qui commencent à fournir des données intéressantes pour des études d'ensemble. Pour répondre aux besoins d'information sur les cheminements étudiants, des moyens additionnels devront être explorés, sans éliminer le recours à un système d'identification unique pour chaque étudiant à travers toutes ses études universitaires. Il s'agit d'un moyen qui existe déjà depuis longtemps dans plusieurs secteurs de services publics, parapublics et privés et dont l'efficacité n'est plus à démontrer. À cet égard, nos systèmes universitaires d'information sont incomplets et insuffisants.

4.2 Les effets sur l'organisation des études avancées

Le choix de délais uniformes applicables à toutes les maîtrises et à tous les doctorats a, comme on l'a vu plus haut, l'inconvénient de ne pas recouvrir toutes les disparités de situations. Par contre, cette option, qui rend la mesure facile à administrer, devrait contribuer à la rationalisation structurelle et fonctionnelle des études avancées. Et de diverses manières.

D'abord, cette mesure conduira presque inévitablement les administrations universitaires à s'interroger sur la pertinence des régimes d'études

actuellement en vigueur, qui accordent à certains programmes plus de valeur en crédits et en temps qu'à d'autres, et sans que les justifications en soient toujours bien claires. Les inventaires dont on s'est servi ici font voir une grande diversité à cet égard et obligent à reconnaître que, du moins aux cycles supérieurs, on n'a pas encore réalisé la rationalisation que préconisait déjà le rapport Parent[9]. On ne fera pas ici pour autant l'apologie de quelque uniformisation à tout prix. Mais l'application de la mesure projetée pourrait bien d'elle-même favoriser une plus grande uniformité des durées d'études et du nombre de crédits alloués aux programmes des cycles supérieurs.

On peut aussi prévoir que, en fixant ainsi une échéance aux retombées financières connues, l'application de la mesure de remise de dette donnera aux universités un nouvel outil pour inciter les divers intervenants à accomplir leurs tâches dans des délais raisonnables. Étudiants, directeurs de thèse, jurys d'évaluation, responsables de la gestion des dossiers : tous seront ainsi plus clairement imputables de leur contribution propre aux rythmes des processus de rédaction, d'encadrement, d'évaluation ou d'administration. Dans le contexte nouveau créé par la hausse des frais de scolarité, il pourrait bien en résulter, chez les étudiants, une conscience plus vive et plus militante des devoirs de l'établissement à leur égard.

Sur chacun de ces enjeux, cependant, il faut dire que les universités n'auront pas attendu cette nouvelle mesure pour améliorer les procédures en vigueur. De multiples initiatives ont été prises ces dernières années, qui s'efforcent de mieux situer les objectifs et les structures de la formation de 2e et de 3e cycles, ainsi qu'en témoignent les planifications de plusieurs établissements. Les discussions et les actions dans lesquelles les universités sont engagées relativement aux cycles supérieurs doivent se poursuivre et méritent plein appui; on peut penser que la mesure de remise de dette pourra y contribuer à sa manière. Pour sa part, le Conseil a aussi voulu contribuer à ce

---

9 «Nous ne saurions trop insister sur le fait que la réforme proposée ne se réalisera pleinement que si désormais un diplôme universitaire dans une même discipline requiert des études de même durée dans toutes les universités, anglaises et françaises, du Québec. Il est en effet urgent de sortir de l'anarchie actuelle (...)» Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport, 1964, t.II, n.318.

mouvement général de réflexion en diffusant récemment un document de consultation sur les objectifs et les orientations de la maîtrise; sur la même lancée et à la demande du Ministre, il amorce actuellement une étude analogue sur le 3e cycle.

* * *

Les nouvelles facettes du comportement étudiant mises en évidence dans la présente étude, ainsi que les effets de système qui pourraient découler de l'application de la mesure de remise de dette, soulèvent suffisamment de questions de fond pour qu'on doive s'engager à suivre attentivement l'évolution des comportements que l'on entend modifier. Cela nécessitera des informations qui ne sont pas toutes disponibles actuellement. C'est avec cette double préoccupation que le Conseil :

4. **estime que l'application de la mesure de remise de dette doit être conçue comme une expérience sujette à évaluation périodique, une évaluation à laquelle il est lui-même disposé à collaborer;**

5. **souligne à nouveau la nécessité d'améliorer les systèmes d'information relatifs aux cheminements des étudiants dans l'ensemble du système universitaire.**

CONCLUSION

À en juger par la place accordée à la mesure de remise de dette dans les discours et les commentaires sur la réforme du système d'aide financière aux étudiants, on pourrait croire qu'il s'agit là d'une mesure secondaire ou sans portée. La nécessité d'une telle mesure revêt pourtant une signification profonde, puisqu'il s'agit d'influencer l'évolution des comportements d'une population qui constitue la raison d'être de l'université. Elle rappelle aussi que certaines caractéristiques de ces comportements suscitent des appréhensions chez maints observateurs du système universitaire.

Le choix d'une intervention axée sur la durée des études, plutôt que sur les formes d'adaptation retenues par le système universitaire pour satisfaire les besoins d'une nouvelle clientèle étudiante, n'est pas non plus sans signification. On a décidé d'encourager la fréquentation à temps complet, mais sans stigmatiser les régimes d'études à temps partiel, qui correspondent à une nouvelle forme d'accès à l'université. Cette visée, ainsi que le Conseil l'a plusieurs fois souligné, convient tout à fait bien à l'état actuel de notre fréquentation universitaire.

En raison de leur portée et de leur caractère prospectif, les incidences de cette mesure et la forme que celle-ci pourrait revêtir seront à apprécier à la lumière de toute l'information possible. C'est dans ces perspectives que, dans cet avis, le Conseil :

1. **recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de prescrire un délai unique de deux ans et trois mois pour l'accès à la mesure de remise de dette au deuxième cycle - à l'exception des deux programmes en «Fine Arts» de l'Université Concordia, pour lesquels le délai prescrit pourrait être de trois ans et trois mois - et un délai unique de quatre ans et trois mois au troisième cycle;**

2. **recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de définir ces délais comme la période**

allant de la date de l'inscription jusqu'à la remise des résultats à l'étudiant, pour un programme sans mémoire ou thèse, et jusqu'au dépôt final de l'ouvrage, incluant les modifications mais non la soutenance, pour un programme avec mémoire ou thèse;

3. **recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de demander aux universités d'identifier, dans leurs procédures respectives, le moment de l'enregistrement de la fin du délai prescrit correspondant à la remise des résultats et au dépôt final de la thèse ou du mémoire, avec le souci d'une application uniforme et équitable de la mesure à la population étudiante de l'ensemble des universités;**

4. **estime que l'application de la mesure de remise de dette doit être conçue comme une expérience sujette à évaluation périodique, une évaluation à laquelle il est lui-même disposé à collaborer;**

5. **souligne à nouveau la nécessité d'améliorer les systèmes d'information relatifs aux cheminements des étudiants dans l'ensemble du système universitaire.**

Cet avis a été adopté lors de la 204e séance du Conseil des universités, tenue le 16 mars 1990.

ANNEXE

LISTE DES PROGRAMMES ACTIFS
SELON L'UNIVERSITÉ EN 1988-1989
MISE À JOUR EN DECEMBRE 1989

UNIVERSITE BISHOP'S	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
CHEMISTRY MSc	2e	R	45		2
EDUCATION MEd	2e	C	45		1
HISTORY MA	2e	R	45		2
THEOLOGY(RELIGION) MA	2e	R	45		2
THEOLOGY(RELIGION) ThM	2e	R	45		2

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
CHICOUTIMI

PROGRAMMES EN VIGUEUR

	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
ETUDES REGIONALES MA	2e	R	45	3	2
EDU ADM(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
GESTION/PROJET (CJNT) MSc	2e	C	45	3	2
EDU ENS(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
GESTION/P*M ORG(CJNT) MSc	2e	R	45	3	2
EDU M.REG(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
LINGUISTIQUE(RECH) MA	2e	R	48	4	2
EDU/ARTS PL(CREAT)(CJNT)MA	2e	R	45	3	2
TERRE(SC/) MScA	2e	R	45	3	2
MATHEMATIQUES MSc	2e	R	45	3	2
ETS LITT (ACT)(CJNT) MA	2e	C	45	3	2
MEDECINE EXPER(CJNT) MSc	2e	R	60	5	
ETS LITT(CREAT)(CJNT) MA	2e	C	45	3	2
PRODUCT AQUATIQUE MSc	2e	R	45	3	2
EDU ENS(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
RESS RENOUVELABLES MSc	2e	R	45	3	2
EDU:ARTS PLAST(CJNT) MA	2e	R	45	3	2
TERRE(SC/)(PRECAMBR) MScA	2e	R	45	3	2
EDU ADM(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
ETS LITT (CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU M.REG(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
RESSOURCES*SYSTEMES MScA	2e	R	45	3	2
EDUCATION (CJNT) PhD	3e	R	90	6	3
RESSOURCES MINERALES PhD	3e	R	90	6	3

UNIVERSITE CONCORDIA	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CREDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
GN ELECT ENG (THESIS)MEng	2e	R	45	3	
FINE ARTS(VIS ARTS) MFA	2e	C	90	6	3
PHILOSOPHY(RSRCH PPRS) MA	2e	C	45	3	
PSYCHOLOGY(GEN EXP) MA	2e	R	45	3	
ART EDUCATION MA	2e	R	45	3	
GN CIVIL ENG(NO TH) MEng	2e	C	45	3	
BIOLOGY MSc	2e	R	45	3	
GN CIVIL ENG(TH) MEng	2e	R	45	3	
BUILDING(NO TH) MEng	2e	C	45	3	
PSYCHOLOGY(CLIN)(APPL) MA	2e	C	90	6	3
CHEMISTRY MSc	2e	R	45	3	
GN ELECT ENG (NO TH) MEng	2e	C	45	3	
SOCIOLOGY(NO TH) MA	2e	C	45	3	
ADM(BUS) MBA	2e	C	63	4	
COMPUTER SC(NO TH) MCompSc	2e	C	45	3	2
PHYSICS(THESIS) MA	2e	R	45	3	
ECONOMICS MA	2e	R	45	3	
GN MECHAN ENG (TH) MEng	2e	R	48	3	
EDU STUDIES (NO TH) MA	2e	C	45	3	
GN MECHAN ENG(NO TH) MEng	2e	C	45	3	
PU POL/PU ADM(CRS) MA	2e	C	45	3	
HISTORY(NO THESIS) MA	2e	C	45	3	
EDU/TECHNOLOGY (TH) MA	2e	R	45	6	2
PHYSICS(REPORT) MA	2e	C	45	3	
ENGLISH (CREAT WRITING) MA	2e	C	45	3	
HISTORY(THESIS) MA	2e	R	45	3	
ENGLISH (THESIS) MA	2e	R	45	3	
HISTORY/ART MA	2e	R	45	3	
ADM(BUS)(OP EXEC) MBA	2e	C	54	4	2
HIST*PHILO/REL(NO TH) MA	2e	C	45	3	
TEACHING/MATH MTM	2e	C	45	3	
HIST*PHILO/REL(TH) MA	2e	R	45	3	
SOCIOLOGY(TH) MA	2e	R	45	3	
PHILOSOPHY(TH) MA	2e	R	45	3	
COMPUTER SC(TH) MCompSc	2e	R	45	3	
JUDAIC STUDIES (NO TH) MA	2e	C	45	3	
EDU STUDIES (TH) MA	2e	R	45	3	
JUDAIC STUDIES (TH) MA	2e	R	45	3	
ENGLISH (COURSES) MA	2e	C	45	3	
LINGUISTICS(APPL)(N TH)MA	2e	C	45	3	

FINE ARTS(STUD ARTS) MFA	2e	C	90	6	3
LINGUISTICS(APPL)(TH) MA	2e	R	45	3	2
BUILDING(TH) MEng	2e	R	45	3	
MATHEMATICS (NO TH) MSc	2e	C	45	3	
PU POL/PU ADM(INTERN) MA	2e	C	45	3	
MATHEMATICS (TH) MSc	2e	R	45	3	
ENGLISH (DEP. PAPERS) MA	2e	R	45	3	
MEDIA STUDIES (NO TH) MA	2e	C	45	3	
PU POL/PU ADM(TH) MA	2e	R	45	3	
ART THERAPY MA	2e	R	45	3	
EDU/TECHNOLOGY (NO TH) MA	2e	C	48	3	2
MEDIA STUDIES(TH) MA	2e	R	45	3	
GN MECHAN ENG PhD	3e	R	90	6	3
EDU TECHNOLOGY PhD	3e	R	90	6	3
HUMANITIES PhD	3e	R	90	6	3
ECONOMICS PhD	3e	R	90		3
HISTORY(Ph.D.) PhD	3e	R	92	6	3
COMPUTER SC PhD	3e	R	90		3
PSYCHOLOGY PhD	3e	R	90	6	3
RELIGION PhD	3e	R	90	6	3
GN CIVIL ENG PhD	3e	R	90	6	3
COMMUNICATION PhD	3e	R	90	6	3
ADM(BUS)(CONJOINT) PhD	3e	R	92		3
PHYSICS PhD	3e	R	90	6	3
GN ELECT ENG PhD	3e	R	90	6	3
CHEMISTRY PhD	3e	R	90	6	3
BUILDING PhD	3e	R	90	6	3

UNIVERSITE DU QUEBEC AUTRES CONSTITUANTES	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNEES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
ADM PUBLIQUE MAP	2e	C	60	4	2
EAU(SC/) MSc	2e	R	45	3	2
EAU(SC/) PhD	3e	R	90	6	3
ENERGIE(SC/) MSc	2e	R	45	3	2
ENERGIE(SC/)(CJNT) PhD	3e	R	90	6	3
MICROBIOLOGIE APPL MSc	2e	R	45	3	2
PHARMACOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
TELECOMMUNICATIONS MSc	2e	R	45	3	2
TELECOMMUNICATIONS PhD	3e	R	90	6	3
VIROLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
VIROLOGIE PhD	3e	R	90	6	3

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC HULL	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
EDU ADM(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU ADM(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDU ENS(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU ENS(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDU M.REG(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU M.REG(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDUCATION(CJNT) PhD	3e	R	90	6	3
GESTION/PROJET(CJNT) MSc	2e	C	45	3	2

UNIVERSITÉ McGILL	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
ADM:MGMT MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT PhD	3e	R	108		3
ADM:MGMT:ACC*FINANCE MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:FINANCE MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:INFO SYSTEMS MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:INT BUS MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:INT BUS/FIN MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:INT BUS/MARK MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:INT BUS/MGMT MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:MARKETING MBA	2e	C	137	3 +1	
ADM:MGMT:MBA/B.C.L. MBA	2e	C	137	3 +1	
ADM:MGMT:MBA/LL.B. MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:POLICY MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:PUBL SECTOR MBA	2e	C	60	4	2
ADM:MGMT:SMALL BUS MBA	2e	C	48	3	2
AGRICULTURAL ECON MSc	2e	R	48	3	2
ANATOMY MSc	3e	R	120		3
ANATOMY PhD	2e	R	45	3	2
ANIMAL SCIENCE MSc	3e	R	120		3
ANIMAL SCIENCE PhD	3e	R	96		3
ANTHROPOLOGY PhD	2e	C	48	4	2
ANTHROPOLOGY(NO TH) MA	2e	R	48	3	2
ANTHROPOLOGY(TH) MA	2e	R	45	3	2
ARCHITECT MArch	2e	R	45	3	2
ARCHITECT(DESIGN) MArch	2e	R	45	3	2
ARCHITECT(HIST*TH) MArch	2e	R	45	3	2
ARCHITECT(M C HOUSG)MArch	2e	R	120		3
BIOCHEMISTRY PhD	3e	R	45	3	2
BIOCHEMISTRY (BIOL)MSc	2e	R	45	3	2
BIOCHEMISTRY(MED AP SC)MSc	2e	R	45	3	2
BIOLOGY MSc	2e	R	120		3
BIOLOGY PhD	3e	R	45	2	2
CHEMISTRY MSc	2e	R	45	2	2
CHEMISTRY MSc	2e	C	45	3	2
CHEMISTRY MScA	2e	C	100		3
CHEMISTRY PhD	3e	R	90		3
CHEMISTRY(AGRI)*PHYS? PhD	3e	R	48	3	2
CLASSICS MA	2e	R	120		3
CLASSICS PhD	3e	R	48	3	2
COMMUNICATIONS MA	2e	R			

COMMUNICATIONS PhD	3e	R	120		3
COMPUTER SC PhD	3e	R	120		3
COMPUTER SC (NO TH) MSc	2e	C	46	4	2
COMPUTER SC (TH) MSc	2e	R	49	3	2
DIETETICS*HU NUTRITION MSc	2e	R	45	3	2
ECONOMICS PhD	3e	R	96		3
ECONOMICS(NO TH) MA	2e	C	48	4	2
ECONOMICS(TH) MA	2e	R	48	3	2
EDU/COMP EDU MA	2e	R	48	3	2
EDU/COUNSELLING DEd	3e	R	90		3
EDU/COUNSELLING MA	2e	R	48	3	2
EDU/COUNSELLING MEd	2e	C	60	4	2
EDU/EDU ADM MA	2e	R	48	3	2
EDU/EDU ADM MEd	2e	C	48	4	2
EDU/EDU PSYCH MA	2e	R	48	3	2
EDU/EDU PSYCH MEd	2e	C	48	4	2
EDU/ELEMENTARY EDU MEd	2e	C	48	4	2
EDU/ENGLISH(LANG) MEd	2e	C	48	4	2
EDU/FRENCH(SEC LANG) MEd	2e	C	48	4	2
EDU/HISTORY/EDU MA	2e	R	48	3	2
EDU/PHYSICAL EDU MA	2e	R	48	3	2
EDU/READING MEd	2e	C	48	4	2
EDU/REL*PHILO MA	2e	R	48	3	2
EDU/SECONDARY EDU MEd	2e	C	48	4	2
EDU/SPECIAL EDU MEd	2e	C	48	4	2
EDU/TEACHING/ART MEd	2e	C	48	4	2
ENGLISH PhD	3e	R	120		3
ENGLISH (NO TH) MA	2e	C	48	4	2
ENGLISH (TH) MA	2e	R	48	3	2
ENTOMOLOGY... MSc	2e	R	45	3	2
ENTOMOLOGY... PhD	3e	R	120		3
EPIDEMIO/BIOST PhD	3e	R	120		3
EPIDEMIO/BIOST(NO TH) MSc	2e	C	48	4	2
EPIDEMIO/BIOST(TH) MSc	2e	R	48	3	2
FOOD SC*AGRI CHEM MSc	2e	R	45	3	2
FOOD SC*AGRI CHEM PhD	3e	R	90		3
FRENCH(LANG*LITT) PhD	3e	R	120		3
FRENCH(LANG*LITT) (TH) MA	2e	R	48	3	2
FRENCH(LANG*LITT)(NO TH)MA	2e	C	48	4	2
GEOGRAPHY MA	2e	R	48	3	2
GEOGRAPHY MSc	2e	R	48	3	2
GEOGRAPHY PhD	3e	R	90		3
GEOLOGY MSc	2e	R	45	3	2
GEOLOGY MScA	2e	C	60	4	2
GEOLOGY PhD	3e	R	90		3
GERMAN PhD	3e	R	120		3

GERMAN (NO TH) MA	2e	C	48	4	2
GERMAN (TH) MA	2e	R	48	3	2
GN AGRI(ENG) MSc	2e	R	48	3	2
GN AGRI(ENG) PhD	3e	R	120		3
GN CH ENG PhD	3e	R	100		3
GN CH ENG(PLP/PPR)NTHA MEng	2e	C	45	3	2
GN CH ENG(PLP/PPR)NTHB MEng	2e	C	45	3	2
GN CH ENG(PROJECT) MEng	2e	C	45	3	2
GN CH(TH) MEng	2e	R	45	3	2
GN CIVIL ENG PhD	3e	R	105		3
GN CIVIL ENG(PROJ) MEng	2e	C	45	3	2
GN CIVIL ENG(TH) MEng	2e	R	46	3	2
GN ELECTR ENG PhD	3e	R	90		3
GN ELECTR ENG(NO TH) MEng	2e	C	47	4	2
GN ELECTR ENG(TH) MEng	2e	R	46	3	2
GN MECHANIC ENG MSc	2e	R	46	3	2
GN MECHANIC ENG PhD	3e	R	120		3
GN MECHANIC ENG(TH) MEng	2e	R	48	3	2
GN MECHANIC ENG(TH) MEng	2e	R	45	3	2
GN MECHANIC(AERONAUTIC)MEng	2e	C	48	4	2
GN MECHANIC(PROJECT) MEng	2e	C	45	3	2
GN MINING ENG PhD	3e	R	100		3
GN MINING*MET ENG MSc	2e	R	45	3	2
GN MINING*MET ENG(PRJ)MEng	2e	C	45	3	2
GN MINING*METAL(TH) MEng	2e	R	45	3	2
HISPANIC (TH) MA	2e	R	48	3	2
HISTORY PhD	3e	R	90		3
HISTORY(NO TH) MA	2e	C	48	4	2
HISTORY(TH) MA	2e	R	48	3	2
HISTORY/ART MA	2e	R	48	3	2
HISTORY/ART PhD	3e	R	90		3
HU COM DISORD MSc	2e	R	45	3	2
HU COM DISORD MSc	2e	R	45	3	2
HU COM DISORD MScA	2e	C	66	4	2
HU COM DISORD PhD	3e	R	120		3
HU COM DISORD(AUDIOL) MScA	2e	C	60	4	2
ISLAMICS MA	2e	R	51	3	2
ISLAMICS PhD	3e	R	105		3
ITALIAN MA	2e	R	48	3	2
JEWISH STUDIES MA	2e	R	45	3	2
LAW, COMPARATIVE LLM	2e	R	48		2
LAW, COMPARATIVE LLM	2e	R	45		2
LAW, COMPARATIVE MCL	2e	R	45		2
LAW, COMPARATIVE MCL	2e	R	45		2
LAW, COMPARATIVE MCL	2e	R	48		2
LAW, COMPARATIVE MCL	2e	R	48		2

LAW,AIR*SPACE DCL	3e	R	90		3
LAW,AIR*SPACE LLM	2e	R	48		2
LAW,COMPARATIVE DCL	3e	R	90		3
LIBRARY*INFORMAT STS MLIS	2e	C	54	4	2
LINGUISTICS MA	2e	R	48	3	2
LINGUISTICS PhD	3e	R	120		3
LITT(COMPARATIVE) MA	2e	R	48	3	2
MATHEMATICS PhD	3e	R	90		3
MATHEMATICS*STATISTICS MA	2e	R	48	3	2
MATHEMATICS*STATISTICS MSc	2e	R	48	3	2
MEDECINE(EXP)(GENETIC)MSc	2e	C	48	4	2
MEDECINE(EXP)(GENETIC)PhD	3e	R	120		3
MEDICAL RAD PHYS MSc	2e	R	60	3	2
METEOROLOGY MSc	2e	R	60	3	2
METEOROLOGY PhD	3e	R	120		3
MICROBIOLOGY MSc	2e	R	45	3	2
MICROBIOLOGY PhD	3e	R	120		3
MICROBIOL*IMMUNOL MSc	2e	R	45	3	2
MICROBIOL*IMMUNOL MSc	2e	R	45	3	2
MICROBIOL*IMMUNOL MScA	2e	C	45	3	2
MICROBIOL*IMMUNOL MScA	2e	C	45	3	2
MICROBIOL*IMMUNOL PhD	3e	R	120		3
MUSIC DMus	3e	R	90		3
MUSIC MA	2e	R	45	3	2
MUSIC PhD	3e	R	90		3
MUSIC/COMPOSITION MMus	2e	R	48		2
MUSIC/MUSICOLOGY MA	2e	R	48	3	2
MUSIC/PERFORMANCE MMus	2e	C	60	4	2
MUSIC/PERFORMANCE MMus	2e	C	48	4	2
MUSIC/SCHOOL MUSIC MA	2e	R	48	3	2
MUSIC/SOUND RECORD(NTH)MMus	2e	C	61	4	2
MUSIC/SOUND RECORD(TH) MMus	2e	R	64		2
MUSIC/THEORY MA	2e	R	48	3	2
NEUROLOGY*NEUROSURG MScA	2e	R	50	3	2
NEUROLOGY*NEUROSURG MScA	2e	R	45	3	2
NEUROLOGY*NEUROSURG PhD	3e	R	120		3
NURSING MSc	2e	R	50	3	2
NURSING MScA	2e	C	50	4	2
OCCUPAT HEALTH MScA	2e	C	45	3	2
OCCUPAT HEALTH PhD	3e	R	90		3
PARASITOLOGY MSc	2e	R	48	3	2
PARASITOLOGY MSc	2e	R	48	3	2
PARASITOLOGY PhD	3e	R			3
PATHOLOGY MSc	2e	R		3	2
PATHOLOGY PhD	3e	R			3
PHARMACOLOGY*THERAPY MSc	2e	R	45	3	2

PHARMACOLOGY*THERAPY PhD	3e	R	120		3
PHILOSOPHY MA	2e	R	45	3	2
PHILOSOPHY PhD	3e	R	90		3
PHYSICS MSc	2e	R	48	3	2
PHYSICS PhD	3e	R	120		3
PHYSIOLOGY MSc	2e	R	48	3	2
PHYSIOLOGY MSc	2e	R	48	3	2
PHYSIOLOGY PhD	3e	R	120		3
PLANT SCIENCE MSc	2e	R	45	3	2
PLANT SCIENCE PhD	3e	R	120		3
POLITICAL SC PhD	3e	R	96		3
POLITICAL SCI(PRJ) MA	2e	C	48	4	2
POLITICAL SCI(TH) MA	2e	R	48	3	2
PSYCHIATRY MSc	2e	R	48		2
PSYCHIATRY MSc	2e	R	48		2
PSYCHOLOGY MA	2e	R	48	3	2
PSYCHOLOGY MSc	2e	R	48	3	2
PSYCHOLOGY MSc	2e	R	48	3	2
PSYCHOLOGY PhD	3e	R	120		3
REHABILITATION SC MSc	2e	R	45	3	2
RELIG STD MA	2e	R	48	3	2
RELIG STD PhD	3e	R	90		3
RELIG STD (SCRD THEO) STM	2e	C	48	4	2
RENEWABLE RESOURCES MSc	2e	R	48	3	2
RENEWABLE RESOURCESPhD	3e	R	120		3
RUSSIAN*SLAVIC STD MA	2e	R	48	3	2
RUSSIAN*SLAVIC STD PhD	3e	R	120		3
SOCIAL WORK(NO TH) MSW	2e	C	45	3	2
SOCIAL WORK(TH) MSW	2e	R	45	3	2
SOCIOLOGY MA	2e	R	45	3	2
SOCIOLOGY PhD	3e	R	96		3
SURG(EXPERIMENTAL) MSc	2e	R	48	3	2
SURG(EXPERIMENTAL) PhD	3e	R	120		3
URBAN PLANNING MUP	2e	C	59	4	2

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
ACTIVITE PHYSIQUE(SC) MSc	2e	R	45	3	2
ACTIVITE PHYSIQUE(SC) PhD	3e	R	90	6	3
ADM (CONJOINT) PhD	3e	R	90		3
ADM/AFF:FINANCE MBA	2e	C	63		2
ADM/AFF:FINANCE*... MBA	2e	C	63		2
ADM/AFF:GESTION*... MBA	2e	C	63		2
ADM/AFF:MARKETING*... MBA	2e	C	63		2
ADM/AFF:PRODUCTION*... MBA	2e	C	63		2
ADM/AFF:RESS HU*... MBA	2e	C	63		2
ADM/AFF:SYST/INFOR*... MBA	2e	C	63		2
ADM/SEV/SANTE:ANALYSE MSc	2e	R	60	6	2
ADM/SEV/SANTE:GESTION MSc	2e	C	60	6	2
ALLEMAND(ETS ALL) MA	2e	R	45	3	2
AMENAGEMENT MScA	2e	C	48	3	2
AMENAGEMENT MScA	2e	R	48	3	2
AMENAGEMENT PhD	3e	R	90	6	3
ANATOMIE MSc	2e	R	45		2
ANATOMIE PhD	3e	R	90	6	3
ANATOMIE*PHYSIO VET MSc	2e	R	45	3	2
ANTHROPOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
ANTHROPOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
BIBLIO*SC/INFORM MBSI	2e	C	56	4	2
BIOCHIMIE MSc	2e	C	45		2
BIOCHIMIE MSc	2e	R	45		2
BIOCHIMIE PhD	3e	R	90	6	3
BIOLOGIE DENTAIRE MSc	2e	R	45	3	2
BIOLOGIE MOLECULAIRE MSc	2e	R	45	3	2
BIOLOGIE MOLECULAIRE PhD	3e	R	90	6	3
BIOLOGIE(SC BIOL) MSc	2e	R	45	3	2
BIOLOGIE(SC BIOL) PhD	3e	R	90	6	3
BIOMEDICAL(SC BIOMED) MSc	2e	R	45		2
BIOMEDICAL(SC BIOMED) PhD	3e	R	90	6	3
BIOPATHOL CELLULAIRE MSc	2e	R	45	3	2
BIOPATHOL CELLULAIRE PhD	3e	R	90	6	3
CHIMIE MEDICINALE MSc	2e	R	53	3	2
CHIMIE MEDICINALE PhD	3e	R	93	6	3
CHIMIE MSc	2e	C	45	3	2
CHIMIE MSc	2e	R	45	3	2
CHIMIE PhD	3e	R	93	6	3
COMMUNICATION PhD	3e	R	90	6	3

COMMUNICATION(SC/) MSc	2e	R	60	4	2
CRIMINOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
CRIMINOLOGIE MSc	2e	C	45	3	2
CRIMINOLOGIE PhD	3e	R	92	6	3
DEMOGRAPHIE MSc	2e	R	45	3	2
DEMOGRAPHIE PhD	3e	R	90	6	3
DROIT LLD	3e	R	90	6	3
DROIT LLM	2e	R	45	3	2
DROIT LLM	2e	F	45	3	2
ECONOMIQUE(SC) MSc	2e	R	45	3	2
ECONOMIQUE(SC) MSc	2e	R	48	3	2
ECONOMIQUE(SC) MSc	2e	R	48	3	2
ECONOMIQUE(SC) PhD	3e	R	100	6	3
EDU PRESC*ENS PRIMAIRE MA	2e	R	45	3	2
EDU PRESC*ENS PRIMAIRE PhD	3e	R	90	6	3
EDUCATION COMPAREE MA	2e	R	45	3	2
EDUCATION COMPAREE PhD	3e	R	90	6	3
EDUCATION PHYSIQUE MSc	2e	C	45	3	2
EDU/ADM(SCOL) MA	2e	R	51	3	2
EDU/ADM(SCOL) MEd	2e	C	45	3	2
EDU/ADM(SCOL) PhD	3e	R	90	6	3
EDU/ANDRAGOGIE MA	2e	R	51	3	2
EDU/ANDRAGOGIE MEd	2e	C	45	3	2
EDU/ANDRAGOGIE PhD	3e	R	90	6	3
EDU/ENS SEC*COLLEGIAL MA	2e	R	45	3	2
EDU/ENS SEC*COLLEGIAL MEd	2e	C	45	3	2
EDU/ENS SEC*COLLEGIAL PhD	3e	R	90	6	3
EDU/FONDEMENTS/EDU MA	2e	R	45	3	2
EDU/FONDEMENTS/EDU PhD	3e	R	90	6	3
EDU/ORTHOPEDAGOGIE MA	2e	R	45	3	2
EDU/ORTHOPEDAGOGIE MEd	2e	C	45	3	2
EDU/ORTHOPEDAGOGIE MEd	2e	C	45	3	2
EDU/ORTHOPEDAGOGIE PhD	3e	R	90	6	3
EDU/TECH/EDUCATION MA	2e	R	45	3	2
EDU/TECH/EDUCATION MEd	2e	C	45	3	2
EDU/TECH/EDUCATION PhD	3e	R	90	6	3
EDU:MESURE*EVALUATION MA	2e	R	45	3	2
EDU:MESURE*EVALUATION MEd	2e	C	45	3	2
EDU:MESURE*EVALUATION PhD	3e	R	90	6	3
ESPAGNOL(ETS HISP) MA	2e	R	45	3	2
ETUDES ANCIENNES MA	2e	R	45	3	2
ETUDES ANCIENNES PhD	3e	R	90	6	3
ETUDES ANGLAISES MA	2e	R	45	3	2
ETUDES ANGLAISES MA	2e	C	48	3	2
ETUDES ANGLAISES PhD	3e	R	98	6	3
ETUDES FRANCAISES MA	2e	R	45	3	2

ETUDES FRANCAISES MA	2e	C	45	3	2
ETUDES FRANCAISES PhD	3e	R	90	6	3
GEOGRAPHIE MSc	2e	C	45	3	2
GEOGRAPHIE MSc	2e	R	45	3	2
GEOGRAPHIE PhD	3e	R	92	6	3
GEOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
GEOLOGIE MSc	2e	C	45	3	2
GEOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
GEST: GEST INTERN(M) MSc	2e	R	48	3	2
GEST: GEST INTERN(SS M) MSc	2e	C	48	3	2
GEST: GEST RESS HU(M) MSc	2e	R	48	3	2
GEST: GEST RESS HU(SS M) MSc	2e	C	48	3	2
GEST: MANAGEMENT(M) MSc	2e	R	48	3	2
GEST: MANAGEMENT(SS M) MSc	2e	C	48	3	2
GEST: MARKETING(M) MSc	2e	R	48	3	2
GEST: MARKETING(SS M) MSc	2e	C	48	3	2
GEST: SYST/INFO(M) MSc	2e	R	48	3	2
GEST: SYST/INFO(SS M) MSc	2e	C	48	3	2
GEST:COMPTABILITE(M) MSc	2e	R	48	3	2
GEST:COMPTABILITE(SS M) MSc	2e	C	48	3	2
GEST:ECON APPL(M) MSc	2e	R	48	3	2
GEST:ECON APPL(SS M) MSc	2e	C	48	3	2
GEST:FINANCE(M) MSc	2e	R	48	3	2
GEST:FINANCE(SS M) MSc	2e	C	48	3	2
GN BIOMED MED PhD	3e	R	90	6	3
GN BIOMED POLY PhD	3e	R	90	6	3
GN BIOMED(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN BIOMED(M) MIng	2e	R	45	3	2
GN BIOMED(SSM) MIng	3e	C	45	3	2
GN CHIMIQUE PhD	2e	R	90	6	3
GN CHIMIQUE(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN CHIMIQUE(SS M) MIng	3e	C	45	3	2
GN CIVIL PhD	2e	R	90	6	3
GN CIVIL(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN CIVIL(M) MIng	2e	R	45	3	2
GN CIVIL(SS M) MIng	3e	C	45	3	2
GN ELECTRIQUE PhD	2e	R	90	6	3
GN ELECTRIQUE(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN ELECTRIQUE(M) MIng	2e	R	45	3	2
GN ELECTRIQUE(SS M) MIng	3e	C	45	3	2
GN ENERGETIQUE PhD	2e	R	90	6	3
GN ENERGETIQUE(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN ENERGETIQUE(M) MIng	2e	R	45	3	2
GN ENERGETIQUE(SS M) MIng	3e	C	45	3	2
GN GEOLOGIQUE PhD	2e	R	90	6	3
GN GEOLOGIQUE(APPL) MScA		R	45	3	2

GN INDUSTRIEL(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN INDUSTRIEL(M) MIng	2e	R	45	3	2
GN INDUSTRIEL(SS M) MIng	2e	C	45	3	2
GN MECANIQUE PhD	3e	R	90	6	3
GN MECANIQUE(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN MECANIQUE(M) MIng	2e	R	45	3	2
GN MECANIQUE(SS M) MIng	2e	C	45	3	2
GN METALLURG PhD	3e	R	90	6	3
GN METALLURG(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN MINERAL PhD	3e	R	90	6	3
GN MINERAL(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
GN MINIER PhD	3e	R	90	6	3
GN MINIER(APPL) MIng	2e	R	45	3	2
GN PHYSIQUE PhD	3e	R	60	4	2
GN PHYSIQUE(APPL) MScA	2e	R	45	3	2
HIST SOCIOPOL/SC MSc	2e	R	90	6	3
HISTOIRE MA	3e	R	45	3	2
HISTOIRE PhD	2e	R	45	3	2
HISTOIRE/ART MA	2e	R	45	3	2
HYG/TRAV/ENVIRONNEMENT MSc	2e	R	45	3	2
INFORMATIQUE MSc	2e	C	90	6	3
INFORMATIQUE MSc	3e	R	45	3	2
INFORMATIQUE PhD	2e	R	92	6	3
LINGUISTIQUE MA	3e	R	54	6	2
LINGUISTIQUE PhD	2e	R	90	6	3
LITTERATURE COMPAREE MA	3e	R	45	3	2
LITTERATURE PhD	2e	C	98	6	3
MATHEMATIQUES APPL MScA	3e	R	48	3	2
MATHEMATIQUES APPL PhD	2e	C	48	3	2
MATHEMATIQUES MSc	2e	R	98	6	3
MATHEMATIQUES MSc	3e	R	45		2
MATHEMATIQUES PhD	2e	R	90	6	3
MICROBIOL*IMMUNOLOGIE MSc	3e	R	45	4	2
MICROBIOL*IMMUNOLOGIE PhD	2e	C	45	3	2
MUSEOLOGIE MA	2e	C	45	3	2
MUSICOLOGIE MA	2e	R	90	6	3
MUSICOLOGIE MA	3e	R	90	6	3
MUSICOLOGIE PhD	3e	R	45	3	2
MUSIQUE (COMPOSITION) DMus	2e	C	45	3	2
MUSIQUE (COMPOSITION) MMus	2e	C	90	6	3
MUSIQUE (TECH/ECRIT) MMus	3e	R	48	3	2
MUSIQUE(INTERPRETAT) DMus	2e	C	90	6	3
MUSIQUE(INTERPRETAT) MMus	3e	R	45		2
NUTRITION PhD	2e	C	45		2
NUTRITION (PROFESS.) MSc	2e	R			
NUTRITION(RECH) MSc					

OPT PHYSIOL(OPTOMETR) MSc	2e	R	45	3	2
ORTHOPHONIE*AUDIOL MOA	2e	R	47		2
ORTHOPHONIE*AUDIOL MOA	2e	C	45		2
PATHOLOGIE MSc	2e	C	45	3	2
PATHOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
PATHOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
PATHOL/MICRO VETERIN MSc	2e	C	45	3	2
PATHOL/MICRO VETERIN MSc	2e	R	45	3	2
PHARMACIE(SC PHAR) MSc	2e	R	53	3	2
PHARMACIE(SC PHAR) PhD	3e	R	93	6	3
PHARMACODYNAMIE BIOCH MSc	2e	R	53	3	2
PHARMACODYNAMIE BIOCH PhD	3e	R	93	6	3
PHARMACOGNOSIE MSc	2e	R	53	3	2
PHARMACOGNOSIE PhD	3e	R	93	6	3
PHARMACOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
PHARMACOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
PHILOSOPHIE MA	2e	R	48	3	2
PHILOSOPHIE PhD	3e	R	95	6	3
PHYSIOLOGIE MSc	2e	R	45		2
PHYSIOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
PHYSIQUE MSc	2e	C	48	3	2
PHYSIQUE MSc	2e	R	45	3	2
PHYSIQUE PhD	3e	R	90	6	3
POLITIQUE(SC) MSc	2e	C	45	3	2
POLITIQUE(SC) MSc	2e	R	45	3	2
POLITIQUE(SC) PhD	3e	R	95	6	3
PSYCHOLOGIE DPs	3e	R	100	6	3
PSYCHOLOGIE MPs	2e	R	45	3	2
PSYCHOLOGIE MPs	2e	C	45	3	2
PSYCHOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
PSYCHOLOGIE PhD	3e	R	100	6	3
PSYCHO-EDUCATION MSc	2e	R	45	3	2
PSYCHO-EDUCATION MSc	2e	C	45	3	2
RELATIONS INDUSTR MSc	2e	R	45	3	2
RELATIONS INDUSTR MSc	2e	C	45	3	2
RELATIONS INDUSTR PhD	3e	R	90	6	3
RUSSES(ETS RUSSES) MA	2e	R	45	3	2
SANTE COMMUNAUTAIRE MSc	2e	C	60	4	2
SANTE COMMUNAUTAIRE MSc	2e	R	60	4	2
SANTE COMMUNAUTAIRE PhD	3e	R	90	6	3
SC CLIN VETERINAIRES MSc	2e	R	45	3	2
SCIENCES CLINIQUES MSc	2e	R	45		2
SCIENCES CLINIQUES PhD	3e	R	90	6	3
SCIENCES HU APPL PhD	3e	R	90	6	3
SCIENCES INFIRMIERES MSc	2e	C	45	3	2
SCIENCES INFIRMIERES MSc	2e	R	45	3	2

SCIENCES MEDIEVALES MA	2e	R	45	3	2
SCIENCES MEDIEVALES PhD	3e	R	90		3
SCIENCES NEUROLOGIQ MSc	2e	R	45		2
SCIENCES NEUROLOGIQ PhD	3e	R	90	6	3
SERVICE SOCIAL MSc	2e	R	45	3	2
SERVICE SOCIAL MSc	2e	C	45	3	2
SERVICE SOCIAL PhD	3e	R	90	6	3
SOCIOLOGIE MSc	2e	R	48	3	2
SOCIOLOGIE PhD	3e	R	95	6	3
THEOLOGIE MA	2e	R	45	3	2
THEOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
THEOLOGIE/ETUDES BIBL MA	2e	R	45	3	2
THEOLOGIE/ETUDES BIBL MA	2e	C	45	3	2
THEOLOGIE/ETUDES BIBL PhD	3e	R	90	6	3
THEOLOGIE/ETUDES PAST MA	2e	C	45	3	2
THEOLOGIE/ETUDES PAST MA	2e	R	51	3	2
THEOLOGIE/ETUDES PAST PhD	3e	R	90	6	3
THEOLOGIE/SC/RELIGION PhD	3e	R	90	6	3
TRADUCTION MSc	2e	R	45	3	2
TRADUCTION MSc	2e	C	45	3	2
URBANISME MUrb	2e	C	60	4	2
URBANISME MUrb	2e	R	60	4	2
VIROLOGIE PhD	3e	R	90	6	3

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR			45	3	2
ADMINISTRATION(CRS) MSc	2e	C	45	3	2
ADMINISTRATION(RECH) MSc	2e	R	60	4	2
ADM/AFFAIRES MBA	2e	C	45	3	2
ADM:COOP(GEST)(DV COOP)MBA	2e	C	45	3	2
ADM:FISCALITE MFisc	2e	C	45	3	2
ADM:FISCALITE(COURS) MSc	2e	R	45	3	2
ADM:FISCALITE(RECH) MSc	2e	R	90	6	3
BIOCHIMIE MSc	3e	R	45	3	2
BIOCHIMIE PhD	2e	R	90	6	3
BIOLOGIE CELLULAIRE MSc	3e	R	45	3	2
BIOLOGIE CELLULAIRE PhD	2e	R	90	6	3
BIOLOGIE MSc	3e	R	45	3	2
BIOLOGIE PhD	2e	R	90	6	3
BIOPHYSIQUE MSc	3e	R	45	3	2
BIOPHYSIQUE PhD	2e	R	90	6	3
CHIMIE MSc	3e	R	45	3	2
CHIMIE PhD	2e	C	45	3	2
DROIT/SANTE LLM	2e	C	45	3	2
ECONOMIQUE(COURS) MA	2e	R	45	3	2
ECONOMIQUE(RECHERCHE) MA	2e	C	45	3	2
EDU SPECIALISEE MEd	2e	C	45	3	2
EDU/ADM(SCOLAIRE) MEd	2e	C	45	3	2
ENS AU PRESCOL+PRIMAIRE MEd	2e	C	45	3	2
ENSEIGNEMENT MEd	2e	C	45	3	2
ENSEIGNEMENT RELIGIEUX MEd	2e	R	90	6	3
ENVIRONNEMENT MEnv	2e	R	45	3	2
ETUDES FRANCAISES MA	3e	R	45	3	2
ETUDES FRANCAISES PhD	2e	R	45	3	2
GEOGRAPHIE MSc	2e	R	90	6	3
GERONTOL(ids SOC?) MServSoc	2e	R	45	3	2
GN CHIMIQUE MScA	3e	R	90	6	3
GN CHIMIQUE PhD	2e	R	45	3	2
GN CIVIL MScA	3e	R	90	6	3
GN CIVIL PhD	2e	R	45	3	2
GN ELECTRIQUE MScA	3e	R	90	6	3
GN ELECTRIQUE PhD	2e	R	45	3	2
GN MECANIQUE MScA	3e	R	45	3	2
GN MECANIQUE PhD	2e	C			
GN(INGENIERIE) MIng	2e	R			
GN(INGENIERIE) MScA					

HISTOIRE MA	2e	R	45	3	2
KINANTHROPOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
LITTERATURE CAN COMP MA	2e	R	45	3	2
LITTERATURE CAN COMP PhD	3e	R	90	6	3
MATHEMATIQUES MSc	2e	R	45	3	2
MATHEMATIQUES PhD	3e	R	90	6	3
MICROBIOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
MICROBIOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
ORIENTATION(SC/) MEd	2e	C	45	3	2
ORTHOPEDAGOGIE MEd	2e	C	45	3	2
PHARMACOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
PHARMACOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
PHILOSOPHIE MA	2e	R	45	3	2
PHYSIOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
PHYSIOLOGIE PhD	3e	R	90	6	3
PHYSIQUE MSc	2e	R	45	3	2
PHYSIQUE PhD	3e	R	90	6	3
PSYCHOLOGIE/REL HU MPs	2e	C	45	3	2
PSYCHO-EDUCATION MEd	2e	C	45	3	2
RADIOBIOL(RADIOL?) MSc	2e	R	45	3	2
RELIGIONS/(SC HU)(CRS) MA	2e	C	45	3	2
RELIGIONS/(SC HU)(RECH) MA	2e	R	45	3	2
SCIENCES CLINIQUES MSc	2e	R	45	3	2
SCIENCES CLINIQUES PhD	3e	R	90	6	3
SCIENCES/EDUCATION MA	2e	C	48	3	2
SERVICE SOCIAL MServSoc	2e	R	45	3	2
THEOLOGIE(COURS) MA	2e	C	45	3	2
THEOLOGIE(RECH) MA	2e	R	45	3	2

UNIVERSITE LAVAL	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
ACTIVITE PHYSIQUE(SC) MSc	2e	R	45	4	2
ACTIVITE PHYSIQUE(SC) MSc	2e	C	45	4	2
ACTIVITE PHYSIQUE(SC) PhD	3e	R	120	10	3
ADMINISTRATION(SC/) PhD	3e	R	108		3
ADMINISTRATION(SC/)PLA MBA	2e	C	60	5	2
ADMINISTRATION(SC/)PLB MBA	2e	C	60	5	2
ALLEMAND(LITTERATURE) MA	2e	R	45	4	2
AMENAG TERR*DV REG MATRD	2e	R	60	5	2
AMENAG TERR*DV REG MATRD	2e	C	60	5	2
ANTHROPOLOGIE MA	2e	C	48	4	2
ANTHROPOLOGIE MA	2e	R	48	4	2
ANTHROPOLOGIE PhD	3e	R	96	8	3
ARCHEOLOGIE CLASSIQUE MA	2e	R	48	4	2
ARCHEOLOGIE CLASSIQUE PhD	3e	R	120	10	3
ARCHITECTURE MArch	2e	R	45	4	2
ARCHITECTURE MArch	2e	C	45	4	2
ARTS*TRADITIONS POP MA	2e	R	48	4	2
ARTS*TRADITIONS POP PhD	3e	R	120	10	3
BIO CELL/MOLE(MED) MSc	2e	R	60	5	2
BIO CELL/MOLE(MED) PhD	3e	R	120	8	3
BIOCHIMIE (SCIENCES) MSc	2e	R	60	5	2
BIOCHIMIE (SCIENCES) PhD	3e	R	96	8	3
BIOCHIMIE(MEDECINE) PhD	3e	R	120	8	3
BIOLOGIE VEGETALE MSc	2e	R	60	5	2
BIOLOGIE VEGETALE PhD	3e	R	120	8	3
BIOLOGIE (SCIENCES) PhD	3e	R	120	10	3
BIOLOGIE(SC BIOL) MSc	2e	R	60	5	2
BOIS(SC/) MSc	2e	R	45	4	2
BOIS(SC/) PhD	3e	R	90	8	3
CARTOGRAPHIE*INF FONC MSc	2e	R	45	4	2
CHIMIE MSc	2e	R	60	5	2
CHIMIE PhD	3e	R	100	9	3
COMMUNICATION PUBLIQUE MA	2e	C	48	4	2
DIDACTIQUE MA	2e	C	45	4	2
DIDACTIQUE MA	2e	R	45	4	2
DIDACTIQUE PhD	3e	R	90	8	3
DROIT LLD	3e	R	90	8	3
DROIT LLM	2e	C	45	4	2
DROIT LLM	2e	R	45	4	2
ECOL*PEDOL FORESTIERES MSc	2e	R	45	4	2

ECOL*PEDOL FORESTIERES MSc	2e	C	45	4	2
ECOL*PEDOL FORESTIERES PhD	3e	R	90	8	3
ECONOMIE RURALE MSc	2e	R	45	4	2
ECONOMIE RURALE MSc	2e	C	45	4	2
ECONOMIQUE(SC) MA	2e	R	45	4	2
ECONOMIQUE(SC) MA	2e	C	45	4	2
ECONOMIQUE(SC) PhD	3e	R	96	8	3
EDU/ADM(SCOLAIRE) MA	2e	R	45	4	2
EDU/ADM(SCOLAIRE) MA	2e	C	45	4	2
EDU/ADM(SCOLAIRE) PhD	3e	R	90	8	3
EDU:MESURE*EVALUATION MA	2e	C	45	4	2
EDU:MESURE*EVALUATION MA	2e	R	45	4	2
EDU:MESURE*EVALUATION PhD	3e	R	90	8	3
ETS-FR NON-FR(L SEC) MA	2e	C	45	4	2
ETUDES ANCIENNES MA	2e	R	45	4	2
ETUDES ANCIENNES PhD	3e	R	120	10	3
FORESTERIE(SC FOREST) MSc	2e	R	45	4	2
FORESTERIE(SC FOREST) MSc	2e	C	45	4	2
FORESTERIE(SC FOREST) PhD	3e	R	90	8	3
GENIE CHIMIQUE MSc	2e	R	45	4	2
GENIE CHIMIQUE PhD	3e	R	100	9	3
GENIE CIVIL MSc	2e	R	45	4	2
GENIE CIVIL MSc	2e	C	45	4	2
GENIE CIVIL PhD	3e	R	105	7	3
GENIE ELECTRIQUE MSc	2e	R	45	4	2
GENIE ELECTRIQUE PhD	3e	R	90	8	3
GENIE MECANIQUE MSc	2e	R	45	4	2
GENIE MECANIQUE PhD	3e	R	108	9	3
GENIE METALLURGIQUE MSc	2e	R	45	4	2
GENIE METALLURGIQUE PhD	3e	R	100	9	3
GENIE RURAL MSc	2e	R	60	5	2
GEODESIE(SC GEODESIQ) MSc	2e	R	45	4	2
GEODESIE(SC GEODESIQ) PhD	3e	R	90	8	3
GEOGRAPHIE MA	2e	R	50	4	2
GEOGRAPHIE PhD	3e	R	90	8	3
GEOLOGIE MSc	2e	R	45	4	2
GEOLOGIE PhD	3e	R	90	8	3
GN/MINES MSc	2e	R	45	4	2
GN/MINES PhD	3e	R	100	9	3
HISTOIRE MA	2e	R	48	4	2
HISTOIRE PhD	3e	R	120	10	3
HISTOIRE/ART MA	2e	R	48	4	2
INFORMATIQUE MSc	2e	R	48	4	2
INFORMATIQUE MSc	2e	C	48	4	2
LINGUISTIQUE MA	2e	C	48	4	2
LINGUISTIQUE MA	2e	R	48	4	2

LINGUISTIQUE PhD	3e	R	120	8	3
LITT FRANCAISE MA	2e	R	45	4	2
LITT FRANCAISE PhD	3e	R	120	10	3
LITT QUEBECOISE MA	2e	R	45	4	2
LITT QUEBECOISE PhD	3e	R	120	10	3
LITTS EXP ANGL MA	2e	R	45	4	2
LITTS EXP ANGL PhD	3e	R	120	10	3
LITTS EXP ESPAGNOLE MA	2e	R	45	4	2
LITTS EXP ESPAGNOLE PhD	3e	R	120	10	3
MATHEMATIQUES MSc	2e	R	48	4	2
MATHEMATIQUES PhD	3e	R	90	8	3
MEDECINE EXPERIMENTALE MSc	2e	R	60	5	2
MEDECINE EXPERIMENTALE PhD	3e	R	120	10	3
MICROBIOLOGIE AGRICOLE MSc	2e	R	60	5	2
MICROBIOLOGIE AGRICOLE MSc	2e	R	60	5	2
MICROBIOLOGIE MED MSc	2e	R	60	5	2
MICROBIOLOGIE(GN) MSc	2e	R	60	5	2
MICROBIOLOGIE(GN) PhD	3e	R	96	8	3
MICROBIOLOGIE(SC) MSc	2e	R	60	5	2
MICROBIO-IMMUNO(MED) MSc	2e	R	60	5	2
MICROBIO-IMMUNO(MED) PhD	3e	R	120	10	3
MUSIQUE COMPOSITION MMus	2e	R	60	5	2
MUSIQUE DIDACT INSTR MMus	2e	C	60	5	2
MUSIQUE DMus	3e	R	90	8	3
MUSIQUE EDUC MUSICALE MMus	2e	R	60	5	2
MUSIQUE EDUC MUSICALE MMus	2e	C	60	5	2
MUSIQUE MUSICOLOGIE MMus	2e	R	60	5	2
MUSIQUE (TYPE A) MMus	2e	C	60	5	2
MUSIQUE(INTERPRETAT) MMus	2e	C	60	5	2
NEUROBIOLOGIE MSc	2e	R	60	5	2
NEUROBIOLOGIE PhD	3e	R	120	10	3
NUTRITION MSc	2e	R	60	5	2
NUTRITION PhD	3e	R	120	10	3
OPERATIONS FORESTIERES MSc	2e	R	45	4	2
ORIENTATION(SC/) MA	2e	C	45	4	2
ORIENTATION(SC/) MA	2e	R	45	4	2
ORIENTATION(SC/) PhD	3e	R	90	8	3
PATHOLOGIE PhD	3e	R	120	10	3
PEDAG UNIV(SC/SANTE) MA	2e	C	45	3	2
PEDOLOGIE FORESTIERE MSc	2e	R	45	4	2
PHARMACIE MSc	2e	R	60	5	2
PHARMACIE PhD	3e	R	90	8	3
PHILOSOPHIE MA	2e	R	45	4	2
PHILOSOPHIE PhD	3e	R	90	8	3
PHOTOGRAMETR PhD	3e	R	90	8	3
PHOTOGRAMETR*TELEDET MSc	2e	R	45	4	2

PHYSIOLOGIE PhD	3e	R	120	10	3
PHYSIOL(ENDOCRINOL) MSc	2e	R	60	5	2
PHYSIOL(ENDOCRINOL) PhD	3e	R	120	8	3
PHYSIQUE MSc	2e	C	45	4	2
PHYSIQUE MSc	2e	R	45	4	2
PHYSIQUE PhD	3e	R	120	10	3
POLITIQUE(SC) MA	2e	C	48	4	2
POLITIQUE(SC) MA	2e	R	48	4	2
POLITIQUE(SC) PhD	3e	R	96	8	3
POLITIQUE/ANALYSE MA	2e	C	48	4	2
PSYCHOLOGIE MA	2e	R	45	4	2
PSYCHOLOGIE MPs	2e	C	45	4	2
PSYCHOLOGIE MPs	2e	R	45	4	2
PSYCHOLOGIE PhD	3e	R	120	10	3
PSYCHOPEDAGOGIE MA	2e	C	45	4	2
PSYCHOPEDAGOGIE MA	2e	R	45	4	2
PSYCHOPEDAGOGIE PhD	3e	R	90	8	3
RELATIONS INDUSTR MA	2e	R	45	4	2
RELATIONS INDUSTR MA	2e	C	45	4	2
RELATIONS INDUSTR PhD	3e	R	90	8	3
RELATIONS INTERNAT MA	2e	C	45	4	2
RELIGIONS/(SC HU) MA	2e	R	45	4	2
SERVICE SOCIAL MServSoc	2e	C	45	5	2
SERVICE SOCIAL MServSoc	2e	R	45	3	2
SERVICE SOCIAL PhD	3e	R	90	8	3
SOCIOLOGIE MA	2e	R	48	4	2
SOCIOLOGIE PhD	3e	R	96	8	3
SOLS MSc	2e	R	60	5	2
SOLS PhD	3e	R	90	8	3
TECHNOLOGIE/ENS MA	2e	C	45	4	2
TECHNOLOGIE/ENS MA	2e	R	45	4	2
TECHNOLOGIE/ENS PhD	3e	R	90	8	3
TECHNOL(SC)/ALIMENTS PhD	3e	R	90	8	3
TECHNOL(SC)/ALIMENTS MSc	2e	R	60	5	2
TERMINOLOGIE*TRAD MA	2e	C	48	4	2
THEOLOGIE MA	2e	C	45	4	2
THEOLOGIE MA	2e	R	45	4	2
THEOLOGIE PhD	3e	R	90	8	3
ZOOTECHNIE MSc	2e	R	60	5	2
ZOOTECHNIE PhD	3e	R	120	10	3

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC ABITIBI-THÉMISCAMINQUE	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
EDU ADM(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU ADM(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDU ENS(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU ENS(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDU M.REG(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU M.REG(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDUCATION(CJNT) PhD	3e	R	90		3
GESTION/PROJET(CJNT) MSc	2e	C	45	3	2
GESTION/P*M ORG(CJNT) MSc	2e	R	45	3	2

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC MONTRÉAL	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
ADMINISTRATION(CJNT) PhD	3e	R	90		3
ADM/AFF(MEM) MBA	2e	R	45	3	2
ADM/AFF(SS M) MBA	2e	C	45	3	2
ADM:COMPT(SC)(MEM) MSc	2e	R	45	3	2
ADM:COMP(SC)(SS M) MSc	2e	C	45	3	2
ART DRAMATIQUE MA	2e	R	45	3	2
ATMOSPHERE(SC/) MSc	2e	R	60	3	2
BIOLOGIE MSc	2e	R	45	3	2
CHIMIE MSc	2e	R	45	3	2
COMMUNICATION MA	2e	R	45	3	2
COMMUNICATION PhD	3e	R	90		3
DROIT SOCIAL*/TRAVAIL LLM	2e	C	45	3	2
ECONOMIQUES(SC) MSc	2e	R	45	3	2
EDUCATION PhD	3e	R	90		3
EDUCATION(PR PROF) MEd	2e	C	45	3	2
EDUCATION(PR RECH) MA	2e	R	45	3	2
EDU/ARTS PL(CREAT)(CJNT)MA	2e	R	45	3	2
EDU:AR PL(CJNT) MA	2e	R	45	3	2
ENS AU PRIMAIRE MEd	2e	C	45	3	2
ENVIRONNEMENT(SC/) PhD	3e	R	90		3
ENVIRONNEMENT(SC/)(MMR)MSc	2e	R	60	3	2
ENVIRONNEMENT(SC/)(SS M)MSc	2e	C	60	3	2
ETS LITTS (CREATN) MA	2e	C	45	3	2
ETS LITTS(RECH) MA	2e	R	45	3	2
GEOGRAPHIE (MEM) MSc	2e	R	51	3	2
GEOGRAPHIE (SS M) MSc	2e	C	45	3	2
GESTION URB(*ANAL) MA	2e	C	45	3	2
GESTION/PROJET(CJNT) MSc	2e	C	45	3	2
HISTOIRE MA	2e	R	45	3	2
HISTOIRE PhD	3e	R	90		3
HISTOIRE/ARTS(ETS) MA	2e	R	45	3	2
INFORMATIQUE/GEST MScA	2e	C	45	3	2
KINANTHROPO(PR PROF) MSc	2e	C	45	3	2
KINANTHROPO(RECH) MSc	2e	R	45	3	2
LINGUISTIQUE PhD	3e	R	90		3
LINGUISTIQUE(DIDACT) MA	2e	C	45	3	2
LINGUISTIQUE(THEORIE) MA	2e	R	45	3	2
MATHEMATIQUES PhD	3e	R	90		3
MATHEMATIQUES(DIDACT) MSc	2e	C	45	3	2
MATHEMATIQUES(MEM) MSc	2e	R	45	3	2

MUSEOLOGIE(CJNT) MA	2e	C	45	4	2
PHILOSOPHIE MA	2e	R	45	3	2
PHILOSOPHIE PhD	3e	R	90		3
POLITIQUE(SC) MA	2e	R	45	3	2
POLITIQUE(SC) PhD	3e	R	90		3
PSYCHOLOGIE MA	2e	R	45	3	2
PSYCHOLOGIE PhD	3e	R	90		3
RELIG(SC)(CONNAISS) MA	2e	C	45	3	2
RELIG(SC)(PROFIL RECH) MA	2e	R	45	3	2
RESSOURCES MINERALES PhD	3e	R	90		3
SCIENCE/RELIGIONS PhD	3e	R	90		3
SEMILOGIE PhD	3e	R	90		3
SEXOLOGIE MSc	2e	C	45	3	2
SOCIOLOGIE MA	2e	R	45	3	2
SOCIOLOGIE PhD	3e	R	90		3
TERRE(SC/)(QUATERN.) MSc	2e	R	45	3	2

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC RIMOUSKI	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
EDU ADM(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU ADM(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDU ENS(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU ENS(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDU M.REG(CJNT)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
EDU M.REG(CJNT)(SS M) MEd	2e	C	45	3	2
EDUCATION(CJNT) PhD	3e	R	90		3
ETS LITT(ACT)(CJNT) MA	2e	C	45	3	2
ETS LITT(CREAT)(CJNT) MA	2e	C	45	3	2
ETS LITT(MEM)(CJNT) MA	2e	R	45	3	2
ETUDES REGIONALES MA	2e	R	45	3	2
GESTION/PROJET(CJNT) MSc	2e	C	45	3	2
GESTION/RESS MARITIMES MSc	2e	C	45	3	2
OCEANOGRAPHIE MSc	2e	R	60	4	2
OCEANOGRAPHIE PhD	3e	R	90	6	3
PHILO:ETHIQUE MA	2e	R	45	3	2
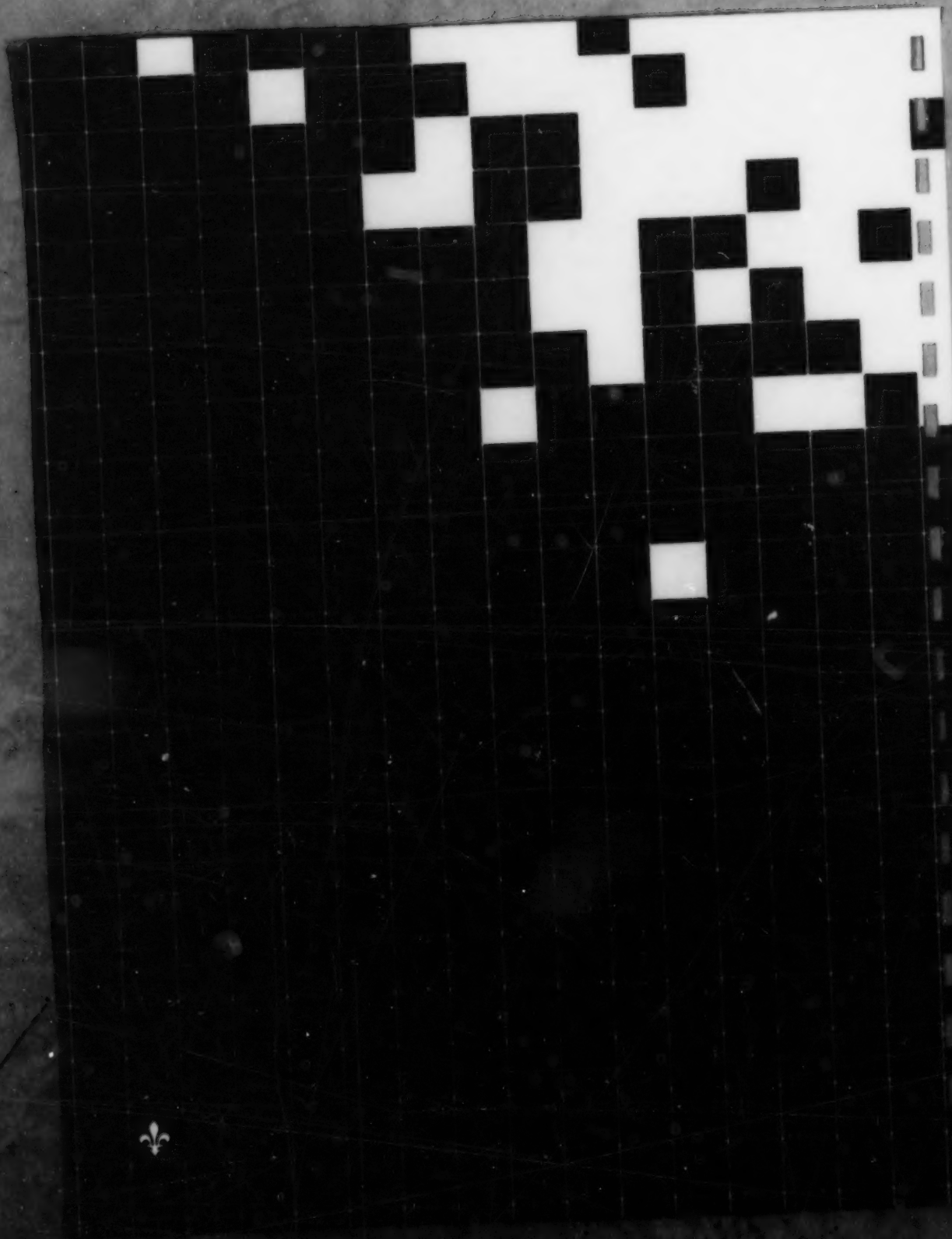
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC TROIS-RIVIÈRES	CYCLE	TYPE C/R	TOTAL CRÉDITS	DURÉE STRUCTURELLE TRIM.	ANNÉES
PROGRAMMES EN VIGUEUR					
ACTIVITE PHYSIQUE(SC) MSc	2e	R	45	3	2
ADM:ECON*GESTION (PME) MSc	2e	R	45	3	2
BIOPHYSIQUE MSc	2e	R	45	3	2
BIOPHYSIQUE PhD	3e	R	90	6	3
CHIMIE MSc	2e	R	45	3	2
EDUCATION MEd	2e	R	45	3	2
EDUCATION PhD	3e	R	90		3
EDUCATION SPECIALISEE MEd	2e	C	45	3	2
ELECTRONIQUE INDUSTR MScA	2e	C	45	3	2
ELECTRONIQUE/PUIS MScA	2e	C	45	3	2
ENERGIE(SC)(CJNT) PhD	3e	R	90	6	3
ENVIRONNEMENT(SC/) MSc	2e	R	45	3	2
ETS LITT(ACT)(CJNT) MA	2e	C	45	3	2
ETS LITT(CREAT)(CJNT) MA	2e	C	45	3	2
ETS LITT(MEM)(CJNT) MA	2e	C	45	3	2
ETS QUEBECOISES PhD	3e	R	90	6	3
ETS QUEBECOISES(MEM) MA	2e	R	45	3	2
ETS QUEBECOISES(SS M) MA	2e	C	45	3	2
GESTION/PROJET(CJNT) MSc	2e	C	45	3	2
LOISIR(SC/)(MEM) MA	2e	R	45	3	2
LOISIR(SC/)(SS M) MA	2e	C	45	3	2
PATES*PAPRS(SC)(MEM) MScA	2e	R	45	3	2
PATES*PAPRS(SC)(SS M) MScA	2e	C	45	3	2
PHILOSOPHIE MA	2e	R	45	3	2
PHILOSOPHIE PhD	3e	R	90		3
PHYSIQUE MSc	2e	R	45	3	2
PSYCHOLOGIE MA	2e	R	45	3	2
PSYCHOLOGIE PhD	3e	R	90		3
SECURITE*HYGIENES IND MScA	2e	C	45	3	2
THEOLOGIE MA	2e	R	45	3	2
THEOLOGIE MTh	2e	C	45	3	2